

LA REF

242

SEPT-OCT 2023
CAHIER 2

LICENCE

20
24



La FFE à votre service



Nouveautés Publications numériques

13

Nouveautés Cheval & Diversité

28

Nouveautés Bien-être animal

30

01. Index Mémento FFE 2022

Les lignes en marron sont les pages principales

N° Fiche Page

081 achevalenfrance.com..... 32

000 Adhésion FFE 2023 / Formulaire..... 7

015 Adhésions et licences 8

017 Adhésions FFE 8

026 Adhésions spécifiques 9

006 Agréments ministériels 5

116 Alertes mails..... 38

154 Amateur Gold Tour..... 45

111 Ambassadeurs 37

042 Application Parc équestre fédéral..... 13

009 Assemblées générales FFE 5

103 Balisage équestre 36

104 Baliseurs FFE-CNTE 36

056 BFE GTE 16

058 BF Soigneur-Animateur 16

073 Bien-être animal..... 30

074 Bien-être animal / Charte et guide..... 30

076 Bien-être animal / Commission..... 30

029 Bien-être animal / Mention..... 10

078 Bien-être animal / Ressources 30

155 Boutique FFE..... 46

052 Brevets Fédéraux 15

157 Calendrier prévisionnel..... 47

086 Campagne digitale..... 33

085 Campagne TV..... 33

060 Campus FFE..... 17

055 Capacité détenteur d'équidés..... 16

113 Carnet de randonnée..... 37

048 Centre de formation 14

151 Championnats de France Amateur..... 45

077 Charte fédérale du cavalier..... 30

148 Charte sportive..... 43

087 Cheval de Pâques 33

065 Cheval & Diversité 28

136 Circuits & Championnats FFE..... 42

147 Circuits départementaux et régionaux.. 43

150 Circuits et championnats amateurs 45

140 Circuits Jeunes 42

032 Clubs labellisés / services..... 11

045 Code examinateur 14

106 Collecteur GPS 36

110 Collectivités et partenaires..... 36

007 Commissions fédérales 5

126 Compétition internationale..... 39

018 Comptes FFE..... 8

131 Concours / Attribution 40

002 Contacts FFE 4

072 DD omnisports 29

024 Déclaration de sinistre 9

027 Démarche et labels qualité 10

029 Démarche Qualité..... 10

025 Dématérialisation 9

080 Développement / Actions..... 32

067 Développement durable..... 29

068 Développer Durable..... 29

043 Diplômes de cavalier 14

044 Diplômes de cavalier & formations .. 14

089 Diversification / Ref Collectors..... 33

117 Divisions / Compétition 38

129 Dossier organisateur..... 40

021 Doublons licences..... 9

119 Droit de participer / Compétitions 38

132 DUC 40

099 DUM 35

041 E-mailing 13

122 Engager / Compétition 39

121 Enregistrement des poneys/chevaux ... 39

135 Équipes de France liste À cheval pour Paris 41

096 Equirando..... 34

053 Equivalences internationales..... 15

090 Événements..... 34

050 Experts Fédéraux 15

092 Fête du poney..... 34

010 FFE Territoires..... 5

070 Fiches techniques DD..... 29

014 Filière équine..... 6

101 FITE 35

051 Formation continue..... 15

123 Gains & résultats..... 39

046 Galops® / Validation 14

142 Generali Open de France 42

105 GeoCheval 36

120 Gestion informatique / Concours..... 38

137 Grand National..... 42

144 Grand Tournoi 43

097 GRTE 34

039 Guides Fédéraux 12

143 Horse-ball Pro Elite et Féminine..... 43

001 Index Mémento FFE 2021 2

140 Jeunes / circuits 42

098 Journée de la randonnée équestre 35

093 Journée de l'Attelage 34

091 Journée du Cheval..... 34

037 L'Estafette 12

036 La Ref..... 12

031 Label / obtenir 11

107 Label Grand Itinéraire Equestre 36

030 Labels activités 10

041 Le Mel Cavalier FFE..... 13

146 Les Rendez-vous de Sologne 43

004 Lexique des signes & acronymes 4

019 Licence FFE..... 8

022 Licence verte..... 9

075 Lutte contre le dopage 30

003 Mails services FFE 4

141 Master Pro..... 42

057 MATE 16

016 Membres actifs et adhérents 8

028 Mention Bien-être Animal..... 10

054 Métiers / site internet..... 15

059 Moniteur d'Equitation western et attelage 16

145 National Enseignants..... 43

138 National Hunter 42

153 National Team 45

038 Nature à Cheval 12

134 Officiels de compétition..... 41

008 Organes déconcentrés FFE 5

128 Organiser / l'essentiel 40

127 Organiser des compétitions..... 40

061 Outils club FFE..... 18

069 Outils pédagogiques DD..... 29

133 Pack organisateur internet..... 40

023 Page cavalier FFE 9

079 Parc équestre fédéral 31

102 Parrain d'itinéraire..... 36

115 Participer à des compétitions 38

088 Pass'Sport..... 33

010 Plan Cheval..... 5

084 Plan de fidélisation..... 32

033 Plan Régional Qualité 11

149 Pôles d'excellence de compétition/labels 43

082 Poney école 32

139 Poneys / circuit..... 42

012 Pouvoirs publics français 6

094 Printemps Style et Equitation 34

130 Programmation / Compétition..... 40

064 Projet éducatif de la FFE 27

035 Publications papier et numériques... 12

047 Qualifications professionnelles 14

118 Règlement /Compétitions 38

013 Relations avec les institutions européennes..... 6

040 Réseaux Sociaux 13

062 Ressources et vous..... 19

109 Route européenne d'Aragnan 36

108 Route Napoléon à Cheval 36

020 Saisie licences & assurances 8

071 SEDD et EURO'MEET..... 29

095 Semaine européenne du DD..... 34

083 Sites web clubs 32

125 Sport propre 39

066 Sport Santé 28

112 Suric@te 37

156 Tarifs 2024..... 47

152 Top 7 45

124 Top listes / Compétitions..... 39

100 Tourisme équestre..... 35

049 Unité de Formation d'Apprentis 15

063 Vérifications / Check-liste 20

005 Vie fédérale 5

011 Vie institutionnelle..... 6

064 Violences sexuelles dossier FFE..... 24

034 Web qualité 11

114 Webzine Cheval Nature..... 37

VOTRE MÉMENTO ANNUEL

RÉFÉRENCE DE TOUS LES OUTILS FÉDÉRAUX, OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT, ÉVÉNEMENTS, CIRCUITS, CHAMPIONNATS, FORMATIONS ET SERVICES IMAGINÉS PAR LES ÉLUS ET LES PERMANENTS POUR SOUTENIR LA DYNAMIQUE DE CHACUN, VOTRE MÉMENTO ANNUEL LISTE, DÉCRIT ET INDEXE PAR MOTS CLÉ TOUTES LES THÉMATIQUES, AFIN QUE CHACUN PUISSE TROUVER RAPIDEMENT L'INFORMATION QU'IL CHERCHE.



Nouveautés

Actualiser le Memento, c'est mettre en avant les dernières nouveautés et les principales évolutions : les nouveaux événements comme les **Rendez-vous de Sologne**, les nouveaux labels, comme l'évolution de la mention bien-être animal, la création de nouveaux spots publicitaires TV pour cette rentrée, la création du nouvel outil enquête de satisfaction, ou encore l'actualisation des plans d'action fédéraux comme Cheval & Diversité ou celui de lutte contre les violences.

Garder le contact

En plus de la version papier, la version numérique permet de suivre les multiples liens qui donnent directement accès aux informations supplémentaires qui vous intéressent.

Le centre de contact que vous pouvez joindre, via questions@ffe.com ou en appelant le **02 54 94 46 00**, est l'autre ressource majeure pour trouver la bonne réponse à toutes vos questions.

À votre écoute

L'évolution est permanente. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour les visio-conférences thématiques qui rythment la saison et lors des différents congrès fédéraux. Ces temps propices aux échanges permettent de discuter de tous les sujets qui font le quotidien des établissements équestres.

Toutes les équipes fédérales sont à votre service et à l'écoute de vos besoins et suggestions.

Très bonne saison 2023-2024 !

Frédéric Bouix,
Délégué général de la FFE

SOMMAIRE

Vie équestre

Vie fédérale	5
Vie institutionnelle	6
Publications papier	12
Publications numériques	13
Dossier FFE sur les violences sexuelles	24
Dates 2023-2024	47

Clubs

Adhésion FFE 2024	7
Adhésions et licences	8
Démarches et labels qualité	10
Outils Club FFE	18
Ressources et vous	19
Cahier de vérifications	20
FFE Cheval & Diversité	28
Développement durable	29
Bien-être animal	30
Parc équestre fédéral	31
Actions de développement	32
Événements de développement	34

Formation

Diplômes de cavalier et formations	14
Campus FFE	17

Tourisme équestre

FITE	35
Actions nationales	36

Sport

Participer à des compétitions	38
Organiser des compétitions	40
Officiels de compétitions	41
Équipes de France Listes À cheval pour Paris	41
Circuits et championnats FFE	42

Références

Index	2
Coordonnées	4
Sigles	4
Boutique FFE	46
Tarifs 2024	47

LAREF -

Mensuel officiel de la Fédération Française d'Équitation

Parc Équestre 41600 LAMOTTE
- Tél : 02 54 94 46 00 - laref@ffe.com

■ RÉDACTRICE EN CHEF : Danièle Lambert ■ VISUEL COUVERTURE : FFE/Alice Salomé

Petit ■ CONTRIBUTEURS : l'ensemble des services de la FFE ■ MAQUETTE : Charte

Graphique : FFE - Mise en page : FFE/ASP ■ IMPRESSION : Imprimerie de Champagne

■ TIRAGE : 10900 exemplaires ■ ASILAGES : Affiches Generali

licence et assurances, Affiche Equita Lyon, Affiche Memento FFE 2024

■ COMMISSION PARITAIRE : 0920 G 80336 ■ ISSN : 2115-4686 ■ DÉPÔT LEGAL : À la date indiquée sur la couverture

■ EDITEUR : Fédération Française d'Équitation - Association loi 1901 - Président Serge Lecomte - Siège social : Parc Équestre Fédéral 41600

Lamotte ■ DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Serge Lecomte

■ ABONNEMENT : Envoyer vos coordonnées et un chèque de 50 € à l'ordre de la FFE à FFE Club SIF 14490 Litteau. Préciser Abonnement à La Ref au dos du chèque.

02. Site et réseaux sociaux FFE

Site internet FFE.....	ffe.com
Youtube	Fédération Française d'Équitation
Facebook Fédération Française d'Équitation	FFE - Fédération Française d'Équitation
Facebook Équipes de France.....	FFE - Équipe de France
Facebook Parc équestre fédéral	FFE - Parc équestre fédéral
Facebook Generali Open de France.....	Generali Open de France - Championnats de France d'Équitation
Instagram Fédération Française d'Équitation	@ffeequitation
Instagram Generali Open de France	@generali.opendefrance
Twitter Fédération Française d'Équitation	@FFEequitation
Twitter Equipes de France.....	@FRA_Equitation
LinkedIn Fédération Française d'Équitation	Fédération Française d'Équitation
TikTok Fédération Française d'Équitation	ffeequitation

03. Mails services FFE

Si votre message concerne :	Envoyez-le à :
FFE Affaires générales.....	direction@ffe.com
FFE Cheval et Diversité.....	cheval.diversite@ffe.com
FFE Club	club@ffe.com
FFE Communication.....	communication@ffe.com
FFE Compétition.....	competition@ffe.com
FFE Comptabilité.....	compta@ffe.com
FFE Contact	questions@ffe.com
FFE Formation.....	formation@ffe.com
FFE Développement.....	developpement@ffe.com
FFE Parc	parc@ffe.com
FFE Publications	publications@ffe.com
FFE Qualité	qualite@ffe.com
FFE Ressources.....	ressources@ffe.com
FFE Territoires	territoires@ffe.com
FFE Tourisme	tourisme@ffe.com

04. Lexique des sigles & acronymes

Sigle	Signification.....	Page
AG	Assemblée Générale.....	5
ATE	Accompagnateur de Tourisme Equestre ..	14
BEES	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif	14
BP JEPS	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.....	14
CCE	Concours Complet d'Equitation	14
CDE	Comité Départemental d'Equitation	28
CDESI.....	Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires.....	37
CDTE.....	Comité Départemental de Tourisme Equestre.....	5
CLAF	Club Affilié associatif	33
CLAG.....	Club Agréé non associatif.....	33
CM	Certificat Médical.....	8
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.....	20
CNOSF	Comité National Olympique et Sportif	6
CNTE.....	Comité National de Tourisme Equestre	34
CRE	Comité Régional d'Equitation	5
CRTE.....	Comité Régional de Tourisme Equestre	5

CSI.....	Concours de Saut d'obstacles International.....	47
CSO.....	Concours de saut d'obstacles	14
CV.....	Curriculum Vitae.....	9
DD	Développement Durable.....	29
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	14
DTN	Direction Technique Nationale.....	15
DUC.....	Déclaration Unique de Concours	35
DUM	Déclaration Unique de Manifestation	35
EFE.....	Ecole Française d'Equitation.....	10
ESMS	Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux.....	28
FEI.....	Fédération Equestre Internationale.....	6
FFE.....	Fédération Française d'Equitation	6
FITE.....	Fédération Internationale de Tourisme ... Équestre.....	35
FNSPF... ..	Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.....	28
FPNRF... ..	Fédération des Parcs naturels régionaux de France.....	37
GPS.....	Global Positioning System : Système Global de Positionnement	36
GRTE.....	Grand Régional de Tourisme Equestre	34

Centre de contact

Téléphone 02 54 94 46 00
de 9h à 13h et de 14 h à 18h les jours ouvrables.

Mail questions@ffe.com
Ces contacts vous permettent de joindre tous les services fédéraux de Lamotte et Boulogne.

Adresses FFE

Tous **courriers** à adresser à :
FFE Parc Equestre 41600 LAMOTTE
y compris Passeports FEI.

Réunions à **Boulogne** :
FFE 81 avenue Edouard Vaillant
92517 BOULOGNE CEDEX
Métro Marcel Sembat

Adresses utiles

FEI : HM King Hussein I Building
Chemin de la Joliette 8, 1006 LAUSANNE
SUISSE - Tel 00 41 21 310 47 47
Fax 00 42 21 310 47 60 - fei.org

EQUI#GENERALI

16 rue du Long Douet 14760 Bretteville-sur-Odon
Tel : 02 31 06 11 60
equi@agence.generalif.fr

GHN : 12 avenue de la République
41600 LAMOTTE - 02 54 83 02 02
de 14h à 18h - ghn.com.fr

IFCE	Institut Français du Cheval et de l'Equitation.....	22
IGEQ.....	International Group for Equestrian Qualifications.....	15
JOP.....	Jeux Olympiques et Paralympiques	41
OD	Organe Déconcentré	35
PRNSN	Pôle Ressources National des Sports de Nature	37
RC	Responsabilité Civile	8
RC ECC.....	Responsabilité civile Entraînement sur Chevaux de Course.....	8
RCC.....	Responsabilité Civile Chasse.....	8
RCPE.....	Responsabilité Civile Propriétaire d'Equidé	8
REF	Début de Référence & Revue Equestre Fédérale	12
SEDD.....	Semaine Européenne du Développement Durable.....	29
SIF	Service Informatique Fédéral	38
SIG.....	Système d'information géographique	38
SIRE	Système d'Information Relatif aux Equidés	39
TE.....	Tourisme Equestre	37
TREC.....	Techniques de Randonnée Equestre de Compétition	35

05

VIE FÉDÉRALE

06. Agréments ministériels

La FFE est une fédération sportive d'utilité publique bénéficiant d'un agrément et d'une délégation du ministère chargé des Sports. Cela lui confère une mission de service public pour promouvoir et développer les activités et les disciplines équestres. Elle organise les compétitions sportives, délivre les brevets fédéraux, forme et contrôle les juges et arbitres, délivre les titres de champion de France, sélectionne les équipes de France...

07. Commissions fédérales

Les commissions statutaires sont la commission de surveillance des opérations de vote, celle des juges et arbitres, la commission médicale, les commissions juridiques et disciplinaires et le Conseil des présidents de régions qui réunit les présidents de CRE.

Les autres commissions fédérales sont fixées librement par le Comité fédéral. Elles comportent un président et un représentant du Comité fédéral qui constituent les groupes de projet utiles à leurs travaux. Leur rôle est de faire des propositions au Comité fédéral dans leur domaine d'expertise.

Les commissions sportives sont chargées d'une ou plusieurs disciplines.

Les commissions culturelles s'attachent à promouvoir des traditions équestres, comme le spectacle équestre, la vénerie, les courses de trot, la monte en amazone, etc.

Les commissions de développement comportent des thèmes comme les centres équestres, la formation, la

pédagogie, insertion et handicap, etc. Retrouvez les différentes commissions à la page :

ffe.com/La-FFE/Structure-et-fonctionnement/Commissions.

08. Organes déconcentrés FFE

Les **Organes Déconcentrés** de la FFE, **OD**, sont chargés de la représenter dans leur ressort territorial. La FFE a délégué au **Comité National de Tourisme Equestre, CNTE**, organe déconcentré national, les missions relatives aux activités de tourisme équestre.

Au niveau local, la FFE est représentée par les **Comités Régionaux d'Équitation, CRE**, qui coordonnent l'action des **Comités Départementaux d'Équitation, CDE**, et des **OD** chargés du tourisme équestre, **Comités Régionaux de Tourisme Equestre, CRTE**, et **Comités Départementaux de Tourisme Equestre, CDTE**.

Dans leur région ou leur département, les Comités régionaux et départementaux représentent la FFE et les clubs adhérents de la FFE. Leur mission principale est de contribuer au bon déroulement et au développement des activités équestres.

Ils en assurent la promotion. Ils mettent en œuvre des animations comme des Journées de développement, journée du handicap, participent à des salons, etc. Ils coordonnent et font connaître circuits et championnats.

Ils mobilisent les forces du tourisme équestre pour faciliter les activités de pleine nature.

09. Assemblées générales FFE

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale de la FFE se compose des groupements équestres affiliés et



agréés à jour de leur cotisation. Ils sont porteurs d'un nombre de voix proportionnel au nombre de licences délivrées.

L'**AG ordinaire** se réunit une fois par an pour contrôler la bonne mise en œuvre de la politique fédérale avec le vote des rapports moral et financier.

L'**AG électorale** élit le président et le Comité fédéral composé de membres répartis en représentants des groupements équestres affiliés et agréés et en représentants de catégories spécifiques.

Des représentants des sportifs de haut niveau et des officiels de compétitions sont élus indépendamment par leurs pairs dans les conditions fixées par les statuts et le Règlement intérieur.

Si le Comité fédéral le juge nécessaire, le président de la FFE organise une **AG modificative des statuts**.

PRENEZ DATE POUR L'AG 2023

L'Assemblée Générale ordinaire 2023 aura lieu le 23 novembre 2023 au Parc équestre fédéral à Lamotte.

Les membres de l'Assemblée Générale reçoivent par courrier la procédure leur permettant de voter par internet.

Nous vous invitons à voter dès réception des documents de vote.

10. FFE Territoires

Créé en décembre 2021, le service FFE Territoires accompagne les Comités régionaux et départementaux à déployer le projet fédéral en territoires, en interface avec les services de la Fédération. Il soutient la mise en relation avec les collectivités territoriales, la mise en place de Plans Cheval et l'échange de bonnes pratiques mutualisables.

Plan Cheval

Coconstruit par la FFE et un CRE ou CDE, le projet de Plan Cheval représente le partenariat pluriannuel entre le comité concerné et le Conseil régional ou départemental, dans le but de développer les activités équestres.

Sport, Education, Insertion sociale, Handicap, Tourisme, sont autant de facettes équestres qui répondent aux missions dévolues aux collectivités territoriales.

VIE INSTITUTIONNELLE



Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture, Frédéric Bouix et Serge Lecomte au Parc équestre fédéral..

12. Pouvoirs publics français

En complément du travail de veille, la FFE maintient les échanges techniques et politiques avec les différents services de l'Etat et des institutions européennes, conformément aux règles nationales et européennes de transparence de la vie publique. La FFE est principalement en relation avec les ministères chargés de l'agriculture et des sports, mais aussi ceux en charge de l'économie et des finances, du tourisme...

En complément des relations établies par les organes déconcentrés avec les Conseils départementaux et régionaux, la FFE échange régulièrement avec les collectivités régionales ou départementales, dans le cadre de la mise en place des politiques publiques locales favorables aux activités équestres, ainsi que dans la mise en oeuvre de politiques publiques déployées par leurs services, notamment la politique agricole commune (PAC). La FFE échange avec les services compétents des ministères à la mise en oeuvre d'initiatives nationales ou la transcription en droit français des mesures européennes parmi lesquelles les règles sanitaires ou le taux de TVA applicable aux activités équestres.

Jusqu'à l'adoption de la Directive TVA en avril 2022, la FFE avait poursuivi ses contacts nationaux et européens afin d'obtenir l'ajout d'un point additionnel dans l'annexe III de la Directive per-

mettant aux Etats-membres d'appliquer légalement un taux réduit aux activités équines. Depuis sa publication, la FFE s'est pleinement mobilisée, notamment fin 2022, pour obtenir l'application d'un taux réduit à l'ensemble des activités équestres. Eu égard au contexte politique et au recours par le Gouvernement à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, la Direction Générale et le services des affaires européennes et institutionnelles poursuivent leur travail de sensibilisation et de plaidoyer. Enfin, la FFE effectue une revue des fonds européens gérés au niveau européen et régional, pouvant répondre aux besoins des établissements équestres.

13. Relations avec les institutions européennes

La FFE suit très attentivement des dossiers européens du quotidien pour les centres équestres, qu'il s'agisse des aspects sanitaires et d'identification des équidés, ou de la réforme législative relative au bien-être animal qui pourrait modifier la réglementation en matière de transport et de détention.

14. Participation aux travaux de la filière équine française et européenne

Au-delà des relations avec le secteur sportif (FEI, CNOSF, CIO...), la FFE contribue aux réflexions menées avec des partenaires équins. Membre actif de la **Filière Cheval** regroupant la SHF, la SFET et les sociétés-mères des courses (France Galop et LeTrot), la FFE participe aux réflexions d'intérêt commun pour la filière équine. La FFE est partie prenante aux travaux de l'**European Equestrian Federation** qui est composée de 40 fédérations ainsi que de 8 regroupe-

ments associés. Créée en 2009 sous l'impulsion notamment de la FFE, l'EEF prend part aux réflexions stratégiques sur l'accompagnement des sports équestres en Europe et vise à développer et promouvoir démocratiquement l'équitation partout en Europe, notamment auprès des instances européennes à Bruxelles. Les acteurs des sports équestres en Europe assurent près de 70% de la dynamique à l'échelle internationale. Des représentants de la FFE siègent aux bureaux de la FEI et de l'EEF, à ce dernier en tant que Vice-Président. La FFE est également investie à la présidence du comité de l'Union européenne de l'EEF et de commissions thématiques et sportives des instances équestres supra-nationales.

Par l'intermédiaire de la FITE et de l'EEF, elle est également membre du bureau du **European Horse Network (EHN)**, réseau réunissant les acteurs européens de la filière équine. Cette structure permet des échanges avec des parlementaires européens présents dans le Groupe parlementaire Cheval mais également des échanges techniques dans le cadre de la commission juridique ou de groupes de travail dédiés sur le bien-être animal ou de réflexion pour un label de tourisme équestre durable.

En fonction du calendrier électoral, la FFE sensibilise les candidats et entre en contact avec les nouveaux élus, en particulier les membres des groupes d'études de deux chambres présentant un intérêt avec l'équitation, notamment cheval, sport, handicap et inclusion, tourisme et patrimoine. La FITE (Voir fiche 101 p 35) compte, depuis la présidence de Frédéric Bouix en 2015, un comité de l'Union européenne devenu une instance propice aux échanges relatifs à l'itinérance à cheval et à ses problématiques européennes.

Enjeux

Afin de disposer d'un cadre législatif et réglementaire propice au développement de l'équitation, la FFE assure une représentation d'intérêts auprès des pouvoirs publics français et européens compétents dans diverses politiques publiques.

Ces relations s'intègrent aussi aux travaux menés par les partenaires nationaux et européens de la FFE.



ADHÉSION À LA FFE 2024 - ABONNEMENT À LA REF

Valable du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024

Code Adhérent FFE

N°Siret

Code APE

Tampon du Club

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2024 À LA FFE

Cochez ici en cas de changement de cotisation

Membre actif, Club 780 €

Membre adhérent, Ecurie de compétition 500 €

Membre adhérent, Organisateur d'activités équestres 250 €

Règlement par chèque

Règlement par débit de mon compte FFE créditeur

ABONNEMENT À LA REF

Club FFE 25 € Autre 50 €

Pour recevoir 4 numéros papier et les hors-séries en plus de l'e-mailing.

La cotisation est exigible au 1^{er} septembre 2023.

A partir du 1^{er} janvier 2024, l'accès aux services fédéraux sera suspendu pour tout adhérent n'étant pas à jour de sa cotisation.

ACTIVITÉS *

Poney club Cheval club Tourisme Equestre Ecurie de propriétaire Association de cavaliers Organisateur de compétitions

COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT LÉGAL *

N° licence* :

Nom : Nom de naissance :

Prénom : Nationalité* :

Date de naissance* :/...../..... Ville et département de naissance* :

Homme* Femme* • Tel personnel* : E-Mail* personnel :

Adresse personnelle* :

Code postal* Ville* :

Fléchage de la licence* : Poney Cheval Tourisme

COORDONNÉES DU CO-DIRIGEANT OU SECRÉTAIRE POUR ASSOCIATION *

N° licence* :

Nom : Nom de naissance :

Prénom : Nationalité* :

Date de naissance* :/...../..... Ville et département de naissance* :

Homme* Femme* • Tel personnel* : E-Mail* personnel :

Adresse personnelle* :

Code postal* Ville* :

Fléchage de la licence* : Poney Cheval Tourisme

COORDONNÉES DU CO-DIRIGEANT OU TRÉSORIER POUR ASSOCIATION *

N° licence* :

Nom : Nom de naissance :

Prénom : Nationalité* :

Date de naissance* :/...../..... Ville et département de naissance* :

Homme* Femme* • Tel personnel* : E-Mail* personnel :

Adresse personnelle* :

Code postal* Ville* :

Fléchage de la licence* : Poney Cheval Tourisme

Je m'engage à respecter les statuts et règlements de la FFE et en particulier à délivrer une licence à tous les cavaliers pratiquant dans mon établissement *

J'ai pris connaissance et accepte la Politique de confidentialité de la FFE accessible à l'adresse www.ffe.com/rqpd*

J'accepte que mes coordonnées soient communiquées aux partenaires de la FFE afin de recevoir des offres par mail

Je refuse que mes coordonnées soient communiquées aux partenaires de la FFE afin de recevoir des offres par courrier postal

RAPPEL : La déclaration d'un vétérinaire sanitaire est obligatoire pour tout détenteur de 3 équidés ou plus. Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page « vétérinaire sanitaire » du site de l'IFCE.

Date

Signature

A retourner à FFE Club - Parc Equestre - 41600 LAMOTTE - Tél : 02 54 94 46 00 - licence@ffe.com

* Toutes les informations signalées par un astérisque sont obligatoires. Tout défaut de réponse aura pour conséquence la non prise en charge du document.

15

ADHÉSIONS ET LICENCES



17. Adhésion FFE

Adhérer à la FFE permet de bénéficier de tous les services mis au point collectivement par les centres équestres de France depuis des années. Les clubs adhérents bénéficient de l'image de marque FFE et ont délégation pour délivrer des licences. Ils peuvent :

- organiser des sessions d'examen de Galops®,
- engager leurs cavaliers en concours,
- organiser des compétitions officielles FFE,
- accéder aux labels Qualité,
- bénéficier du service Ressources,
- recevoir **La Ref** à tarif préférentiel,
- bénéficier d'un site internet gratuit qu'ils peuvent créer et administrer en toute liberté,
- devenir centre de formation pour préparer les candidats aux brevets fédéraux.

L'adhésion se renouvelle chaque année dès le 1^{er} septembre et avant le 31 décembre. Dossier d'adhésion sur ffe.com/club. Renouvellement annuel sur FFE Club SIF.

18. Comptes FFE

L'adhésion à la FFE entraîne l'ouverture de 3 comptes adhérents avec les mêmes codes. Le compte FFE Club SIF permet la prise des licences pratiquant et compétition et les engagements des cavaliers en concours Club et Pony. C'est sur ce compte que sont reversés les engagements des cavaliers participant aux concours Club et Pony organisés par le club.

Deux comptes sont créés au niveau de FFEcompét pour les compétitions Amateur, Pro, Internationales et SHF, un compte engageur et un compte

organisateur. Les dirigeants reçoivent lors de l'adhésion un identifiant et un code secret permettant de s'identifier.

PRATIQUE

Les opérations de débit ne sont possibles que si la cotisation est à jour et le compte créditeur.

Créditer le compte : par carte bancaire sur ffe.com ou par chèque à l'ordre de la FFE adressé à FFE Club. Préciser le code adhérent FFE au verso. Par virement bancaire, RIB de la FFE disponible sur la FAQ.

Suivre le compte : consultation et impression des relevés à tout moment sur le site internet.

Effectuer un virement : par internet depuis le site de votre banque ou depuis votre agence.

Pour les comptes FFEcompét :

Titulaire du compte : Fédération Française d'Equitation. Banque : Société Générale Boulogne sur Seine.

IBAN : FR76 3000 3037 6600 0212 1166 231

BIC : SOGEFRPP

Pour les comptes FFE Club SIF :

Titulaire du compte : Fédération Française d'Equitation. Banque : Société Générale Boulogne sur Seine.

IBAN : FR76 30003 03766 00050220085 58

BIC : SOGEFRPP

19. Licence FFE

Véritable passeport pour la pratique des activités de la FFE, la licence permet au cavalier de participer à toutes les activités fédérales, passer ses Galops®, participer à des compétitions, avoir un carnet de randonnée électronique, un livret de formation, accéder à la version premium de GeoCheval, utiliser l'outil d'*e-learning* Campus FFE, etc. Elle lui donne accès à sa **page cavalier FFE**.

Assurances : la licence FFE comporte une assurance RC et indivi-

duelle accident. Le cavalier peut souscrire des assurances complémentaires avec davantage de garanties. S'il est propriétaire d'équidé(s) ou s'il pratique des activités spécifiques, il peut bénéficier d'un tarif préférentiel pour les assurances RC Propriétaire d'Equidé, RC Chasse ou RC Entraînement sur Chevaux de Course.

Avantages licence : la licence FFE permet aux cavaliers de bénéficier auprès de plus de 20 partenaires de tarifs préférentiels et de réductions pour s'assurer, voyager, aller aux spectacles et Salons équestres, s'organiser, s'équiper et s'informer. Retrouvez tous les avantages licence depuis l'espace cavalier : ffe.com/cavalier.

Petites annonces : les adhérents et les licenciés bénéficient, chaque année, de Petites Annonces gratuites sur le site ffe.com.

20. Saisie licences & assurances

Préalable : le compte adhérent FFE doit être créditeur.

Saisie : la saisie s'effectue sur FFE Club SIF. Seul le club peut souscrire la licence pratiquant et la licence compétition. Les extensions d'assurance facultatives peuvent être saisies par le club ou par le licencié via sa Page Cavalier FFE. Licence pratiquant : numéro de la précédente licence ou nom, prénom, date de naissance, coordonnées.

Licence compétition : une fois la licence pratiquant saisie, valider les divisions et disciplines souhaitées.

• **Mineurs :** L'auto questionnaire de santé permet de prendre ou de renouveler la licence compétition. Il est accessible depuis la page Cavalier FFE. Il doit être accompagné de l'autorisation parentale.

• **Majeurs :** La fourniture d'un certificat médical de "non contre-indication à la pratique de l'équitation y compris

16. Membres actifs et adhérents

Cotisation membre actif

La cotisation **Membre Actif, Club** comprend un pack de 30 licences et tous les services les plus utiles aux clubs proposant une activité d'école d'équitation. Voir aussi **Ecurie de compétition page 9 fiche 26**.

Cotisation membre adhérent

La cotisation **Membre Adhérent, Organisateur d'activités équestres** s'adresse aux autres groupements sportifs. Voir **fiche 26 Adhésions spécifiques**

en compétition" datant de moins d'un an est nécessaire à la validation d'une licence compétition. Le cavalier peut ensuite renouveler consécutivement pour deux millésimes sa licence compétition par l'intermédiaire de l'auto questionnaire de santé. Au-delà, il devra présenter un nouveau certificat médical pour un nouveau cycle.

Préciser très lisiblement le numéro de licence sur chaque document.

RC propriétaires, chasse & EC course: Saisir la RCPE, la RC chasse ou la RC EC course après avoir validé la licence pratiquant. Pour la RCPE, préciser numéro SIRE et nom de l'équidé.

Contrôle : A tout moment, les licences peuvent être consultées sur ffe.com/sif. Si le club n'a pas opté pour la dématérialisation, les licences lui sont expédiées toutes les semaines avec un bordereau récapitulatif.

21. Doublons licences

Lors de l'enregistrement d'une nouvelle licence, assurez-vous que le cavalier n'en possède pas une ancienne et privilégiez la saisie du N° de licence ou cliquez sur le nom du cavalier dans la liste déroulante de vos licenciés.

La création d'un doublon de licence entraîne la perte des informations rattachées à la 1^{re} licence du cavalier : Galops®, résultats en compétition... En cas de doublon, retourner la licence générée par erreur ainsi que la partie à conserver par le club à FFE Club en précisant le numéro de la licence avec laquelle elle fait doublon. Pour les particuliers, contacter FFE Club.

22. Licence verte

A la disposition de tous les adhérents FFE, la licence verte est une licence découverte de 30 jours, à 10€.

Grâce à sa licence verte, un cavalier peut participer aux randonnées, rallyes, rassemblements multi-activités, événements proposés par les Comités régionaux et départementaux de la FFE, et s'y inscrire via la DUM.

La licence verte offre la possibilité de

faire passer aux cavaliers l'ensemble des brevets fédéraux : Galops®, Degrés®, Brevets de randonneurs, accéder à la version premium de GeoCheval, etc. et de référencer leurs journées de randonnées. Ces diplômes de cavalier seront définitivement validés lors de la prise de la licence pratiquant.

C'est un premier pas vers la licence annuelle, gage de fidélisation.

Valable 30 jours, elle est renouvelable. Lors de la saisie, on peut choisir de la prendre à effet différé. Elle comporte la même assurance que la licence pratiquant. Elle donne droit aux avantages licence pendant sa durée de validité.

23. Page cavalier FFE

Accessible depuis la page d'accueil ffe.com en cliquant sur le bouton **Ma Page Cavalier FFE**, c'est l'espace personnel du licencié FFE. Pour y accéder, il faut, soit saisir le numéro de la licence et le code SIF, soit, si vous ne les connaissez pas, cliquer sur **Aide à l'identification**.

IMPRESSIONS

Le cavalier peut y imprimer différents documents : sa fiche licence, un duplicata de licence, son formulaire de certificat médical et d'autorisation parentale le cas échéant, son CV de cavalier, ses Galops®, son palmarès, ses attestations d'assurance...

INFORMATIONS PERSONNELLES

La **Page Cavalier FFE** reprend toutes les informations personnelles et permet de les modifier pour les mettre à jour : adresse, email, code secret, téléphone... Le cavalier peut également ajouter une photo afin de personnaliser sa licence.

A noter que seuls le club et le cavalier peuvent demander à la FFE la modification des noms, prénoms et date de naissance.

ASSURANCES

Les assurances complémentaires peuvent être souscrites par le cavalier depuis cette page, les garanties d'assurance peuvent y être consultées et un sinistre peut être déclaré.

DIPLÔMES FFE

Le CV de cavalier reprend tous les diplômes obtenus. Des QCM sont

également proposés afin de préparer ses Galops®. On peut choisir le formulaire sur lequel imprimer son diplôme.

COMPÉTITION

Toutes les informations liées à la compétition sont rassemblées : niveau de la licence de compétition, engagements, résultats et listes de qualification. Le cavalier peut aussi imprimer son palmarès. Si le licencié est officiel de compétition, il retrouve ici son bilan d'activité et peut renseigner ses disponibilités pour la saison en cours.

24. Déclaration de sinistre

S'identifier sur FFE Club SIF en tant que club. Choisir la rubrique Documentation / Déclarations de sinistre. Les informations à fournir sont : coordonnées du cavalier, circonstances du sinistre et conséquences.

Valider. La validation en ligne transmet instantanément la déclaration à Equi#Generali.

25. Dématérialisation

LICENCES

Les licences peuvent être imprimées facilement par le licencié, depuis sa page cavalier FFE, ou par le club, depuis l'espace FFE Club SIF. Faites le choix de la dématérialisation des licences lors de votre renouvellement d'adhésion. La licence papier ne vous sera plus adressée et une affiche vous permettra d'expliquer à vos cavaliers comment aller chercher leur licence sur leur **Page Cavalier FFE**, même sans avoir ni le numéro, ni le code.

GALOPS®

La FFE ne procède pas à l'édition des diplômes qui sont enregistrés sur les licences. Chaque cavalier peut imprimer facilement son diplôme en choisissant parmi la quinzaine de formulaires disponibles celui qui lui plaît le mieux. Il lui suffit de cliquer sur **Ma Page Cavalier FFE** à la page d'accueil de ffe.com. Une fois connecté à son espace perso, il va dans Mes Diplômes FFE, il clique sur l'année d'obtention du Galop® puis il imprime le diplôme.



©Equi#Francoville

26. Adhésions Spécifiques

Écurie de Compétition

L'adhésion **Écurie de Compétition** comporte 1 licence de dirigeant, et 1 licence compétition PRO ou 4 licences compétition AMA, l'accès au Service Ressources, l'accès gratuit au Service Qualité, le tarif préférentiel d'abonnement à **La Ref**, le droit d'organiser des compétitions et manifestations FFE et un site internet gratuit en ffe.com.

Cheval étape

L'adhésion **Cheval étape**, destinée aux hébergeurs non professionnels de l'équitation, comporte 1 licence de dirigeant, l'accès au service Tourisme, une signalétique dédiée, L'Estafette, l'intégration aux outils digitaux itinéraires et clubs, le tarif préférentiel à l'abonnement à **La Ref**.

DÉMARCHE ET LABELS QUALITÉ



29. Démarche Qualité

La Démarche Qualité réunit les dirigeants des clubs engagés dans un objectif de progrès qui s'articule autour des labels Qualité avec pour objectifs :

- d'aider le grand public à s'orienter parmi l'offre équestre,
- de valoriser la compétence des professionnels de l'équitation,
- d'engager et d'accompagner les dirigeants de club dans une démarche d'amélioration continue.

30. Labels activités

- Le label **Ecole Française d'Équitation** valorise les clubs proposant, à poney ou à cheval, initiation, perfectionnement ou pratique de la compétition club. Selon les publics accueillis, les EFE peuvent avoir les mentions **Poney Club de France** et/ou **Cheval Club de France**.

- Le label **Centre de Tourisme Équestre** marque à la fois la volonté des établissements de s'engager vis-à-vis de leurs cavaliers et la reconnaissance de la qualité de leurs structures et de leurs prestations avec une nette orientation vers la pleine nature, la topographie, la découverte de la faune, de la flore et du patrimoine, lors de promenades, randonnées ou passage de Galops® de Pleine Nature.

- Le label **Ecole Française d'Équitation Western** valorise les clubs proposant initiation et perfectionnement avec des équidés, du matériel et des enseignants spécialisés western.

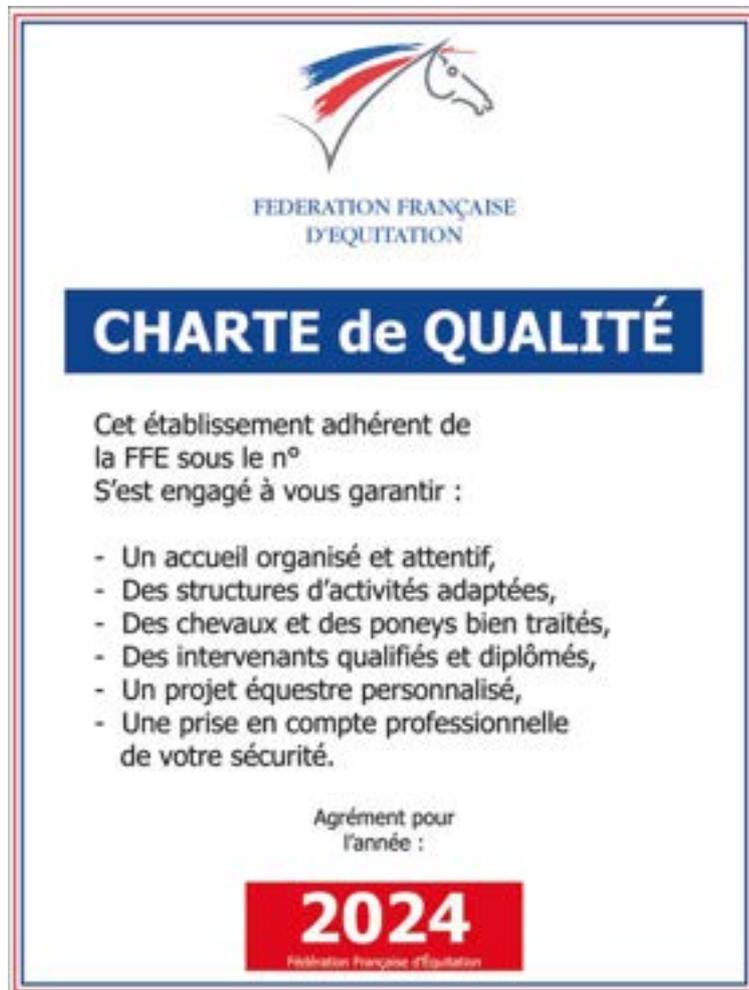
- Le label **Ecole Française d'Attelage** valorise les clubs proposant l'initiation, l'enseignement, le perfectionnement à l'attelage pour un large public.

- Le label **Equi-Handi Club** distingue



28. Mention Bien-être animal

La mention Bien-être animal est proposée aux adhérents engagés dans une démarche d'amélioration du bien-être des chevaux. Elle s'axe autour des besoins fondamentaux du cheval. Plus de 2000 adhérents ont à ce jour obtenu la mention et, sous l'impulsion de la commission bien-être animal, une nouvelle grille d'évaluation comptant 16 critères est utilisée depuis septembre 2023. Elle permet de valoriser les stratégies déjà mises en place et d'identifier les axes possibles de progression.



les établissements aptes à bien accueillir les personnes en situation de handicap. Deux mentions précisent leur spécialisation : **Handicap Mental** et **Handicap Moteur & Sensoriel**.

- Le label **Ecurie de Compétition** identifie les établissements accueillant des cavaliers confirmés qui veulent s'entraîner avec leur cheval en vue de sortir en compétition ou des propriétaires qui souhaitent faire valoriser leur cheval par un professionnel. Les deux mentions, **Entraînement du couple cavalier / cheval** et **Valorisation du cheval de sport**, sont déclinées dans plusieurs disciplines : saut d'obsta-

cles, concours complet, dressage, endurance, attelage et voltige.

- Le label **Cheval Etape** identifie les établissements accueillant des poneys et chevaux à l'étape pour au moins une nuit. Deux mentions permettent de qualifier le type d'hébergement proposé : **hébergement intérieur** et/ou **hébergement extérieur**. Voir aussi **fiche 26** page 9.

- Le label **Sport Etudes** identifie les établissements en capacité de permettre aux jeunes cavaliers d'intégrer, dans le cadre du projet éducatif de la FFE, un parcours sportif tout en bénéficiant d'un suivi scolaire classique et personnalisé.

3I. Label / Obtenir

La démarche Qualité FFE est une démarche volontaire de la part des dirigeants de club. Elle est réservée aux établissements adhérents de la FFE. Elle est incluse dans l'adhésion Membre Actif. Elle a un coût de 160 € pour les Membres Adhérents.

Prendre connaissance des critères du label : le cahier qualité de chaque label est disponible en téléchargement sur ffe.com/club.

Il précise tous les critères composant le label et permet à chaque dirigeant de faire une première auto-évaluation de son établissement. Les cahiers des charges s'organisent autour des thèmes suivants :

- être en règle : encadrement et déclarations,
- infrastructures d'accueil du public,
- pratique de l'activité : encadrement, cavalerie et matériel pédagogique, aires de pratique et d'activité.

Demander la labellisation : se connecter sur FFE Club SIF. Faire la demande via Mon SIF/labels. L'établissement peut également faire parvenir à FFE Qualité la demande de label téléchargeable sur ffe.com/club.

L'audit d'attribution de label : c'est un préalable à toute labellisation. Il est réalisé dans un délai maximum de 4 mois après la demande de label par un conseiller fédéral salarié de la FFE.

Il comporte une visite de l'établissement ainsi qu'un entretien avec le dirigeant ou son représentant. La grille d'audit utilisée par le conseiller fédéral reprend les mêmes critères que ceux présentés dans le cahier des charges du label.

Le compte-rendu d'audit : après chaque audit, un compte-rendu

confidentiel est systématiquement envoyé au dirigeant de l'établissement. Il reprend les points forts de la structure ainsi que les points de progrès. Il indique également le résultat final de l'audit.

Il est important de noter que ce premier audit ne constitue pas un jugement définitif. Un nouvel audit peut être sollicité lorsque les remarques formulées dans le plan de progrès ont été prises en compte et qu'une réponse y a été apportée.

Durée d'agrément : lorsqu'un établissement équestre est labellisé, la durée d'agrément du label est de 18 ou de 36 mois suivant les conclusions de l'audit.

L'audit de renouvellement : les établissements labellisés sont régulièrement audités afin de s'assurer qu'ils continuent de répondre aux critères du cahier des charges du label dont ils sont attributaires.

Ces audits de renouvellement de label sont automatiquement programmés à la fin de la période d'agrément.

32. Clubs labellisés / services

Les établissements labellisés bénéficient de services FFE supplémentaires :

- Kit signalétique reprenant les engagements de la charte qualité,
- Affichage en tête des listes de clubs, en réponse à la Recherche Club sur internet,
- Présence dans l'annuaire des établissements labellisés diffusé au grand public lors des salons,
- Accès aux opérations spéciales de développement type **Poney Ecole, Equitation pour tous, Fête du poney**, etc.
- Annonces gratuites sur Achevalenfrance.com.
- Communication des coordon-

nées du club à la presse lors des demandes de listes de clubs susceptibles d'être contactés pour des reportages.

33. Plan Régional Qualité

La FFE propose aux CRE de mettre en place un plan de développement régional appelé Plan Régional Qualité. Cette démarche collective d'amélioration continue a pour objectifs :

- d'agir positivement sur la qualité,
- d'améliorer les pratiques,
- de moderniser les infrastructures.

Elle s'articule autour d'une formation à la qualité et au management de la qualité, et d'audits diagnostics.

Les audits menés sur un échantillon représentatif d'établissements équestres permettent de mieux connaître leurs besoins et les améliorations nécessaires en étudiant la réalité de leurs pratiques et de leurs installations. La grille d'audit comporte les thèmes suivants :

- Obligations et déclarations légales,
- Hygiène et sécurité des personnes,
- Accessibilité des personnes en situation de handicap,
- Bien-être des équidés,
- Intégration paysagère,
- Développement durable.

Le traitement des audits de tous les établissements engagés dans cette démarche permet de produire une synthèse individuelle ainsi qu'une synthèse collective.

Cette dernière a vocation à être utilisée pour définir des axes de développement intéressant la plus grande partie des clubs. Les éléments peuvent notamment être repris pour définir un plan Cheval avec les collectivités territoriales.



34. Web qualité

La démarche Qualité concerne à la fois le public et les clubs. Elle a une page dans l'espace club qui dirige vers le portail Qualité et une page dans l'espace Ressources et Qualité uniquement accessible après s'être identifié comme club.

35 PUBLICATIONS PAPIER...



36. La Ref

Magazine bimestriel en version numérique tous les 2 mois doublée d'une version papier au moins 4 fois par an. Le seul magazine spécialisé destiné aux décideurs de l'équitation, dirigeants de clubs, organisateurs de concours, officiels de compétition. Dans chaque numéro, les informations utiles pour les clubs et les enseignants : nouvelles activités, actions collectives, sport, formation, pédagogie, réglementation, tourisme, vie équestre... Des dossiers sur des sujets comme la fidélisation, la rentrée, etc.

Abonnement : 50€ par an. Tarif préférentiel adhérents FFE 25€. Consultable gratuitement sur le site ffe.com rubriques Presse / publications, sur [Google Play](#) et [iBooks](#).



37. L'Estafette

Magazine trimestriel publié en septembre, décembre, mars et juin. 24 pages.

L'Estafette s'adresse à tous. Elle est envoyée à tous les cavaliers qui ont une licence FFE fléchée Tourisme et à tous les adhérents et organes déconcentrés FFE.

Elle est envoyée par mail à ces mêmes licenciés, qui ont renseigné une adresse email sur leur page Cavalier FFE.

Des rubriques régulières : brèves régionales, nationales et internationales, articles de fond sur toutes les pratiques de l'équitation de pleine nature pour vos cavaliers et vos chevaux, informations juridiques, itinérance, attelage, grands événements...

Abonnement : 8€. Tarif préférentiel adhérents et licenciés FFE 4€. Consultable gratuitement sur le site ffe.com/tourisme/Publications, sur [Google Play](#) et [iBooks](#).



38. Nature à Cheval

La carte dépliant du tourisme équestre, *Nature à cheval* aborde les grandes thématiques et les outils de la pratique de l'équitation de pleine nature. Le verso de la carte en version nationale propose 10 itinéraires équestres incontournables en France. Guidant le futur ou actuel cavalier dans ses prochaines expériences Nature sur les sentiers et dans les structures associées, cet outil de promotion nous rappelle l'indispensable carte à emporter partout avec soi. Pour une promotion ciblée, des déclinaisons régionales sont proposées en lien avec les Comités et structures.

39. Guides Fédéraux

GUIDES FÉDÉRAUX GALOPS®

La FFE est son propre éditeur pour réaliser des publications en phase avec les besoins des clubs :

- Galops® Poneys
- Galop® 1
- Galop® 2
- Galop® 3
- Galop® 4
- Galops® Pleine Nature 1 à 4

Le *Guide fédéral Galops® 5 à 9* compte deux tomes :

1 *Connaissances équestres* et 2 *Pratique équestre*. Ils détaillent, étape par étape, les apprentissages pour acquérir les compétences, les connaissances et les savoir-faire d'homme / de femme de cheval. Ils sont complétés par l'*Echelle de progression* qui traite de la formation du cheval.

GUIDES ACTIVITÉS

Les Guides Fédéraux des activités sont réalisés avec le concours des commissions sportives et culturelles pour mettre à disposition de tous les informations sur une discipline ou une activité.

Ils présentent l'activité, son lancement

dans le club, sa pratique, son organisation et son encadrement. Ils comportent des fiches pratiques pour faciliter la mise en œuvre des premières séances d'initiation.

Actuellement disponibles :

- Pony-games
- Spectacle Club
- TREC
- Hunter

GUIDE FÉDÉRAL DU DIRIGEANT

Le *Guide fédéral du dirigeant* traite des domaines, autres que pédagogiques et techniques, que doivent maîtriser dirigeant et enseignant : communication, promotion, marketing, gestion, développement, etc.

C'est l'indispensable mémento du cadre de l'équitation et un outil de formation précieux pour le futur enseignant et le nouveau dirigeant.

CAHIERS DE CAVALIER

Les Cahiers de Cavalier réunissent sous un petit format A5, 24 pages, des jeux, des quizz, des coloriages, des idées d'activités... Ils sont un support idéal pour les classes et les stages.

- Cahier de Cavalier Poney
- Cahier de Cavalier Nature Junior
- Cahier de Cavalier Nature Poney

RÉÉDITIONS PONEY CLUB DE FRANCE

La FFE a réédité *De l'Enfant au cavalier* dans une édition mise à jour. *De l'Enseignant au cavalier* est en cours de réédition.

EN BOUTIQUE

Guides en vente à la boutique en ligne FFE sur boutique.ffe.com
Tarif préférentiel pour les clubs.

Accès via ffe.com/Publications

...ET NUMÉRIQUES

40. Réseaux sociaux



La FFE est présente sur Facebook, X (Twitter), Instagram, TikTok, LinkedIn et Youtube. Véritables médias sociaux, ils permettent de partager des informations, photos, vidéos et visuels avec nos communautés pour les fidéliser et recruter de nouveaux pratiquants. Sans oublier nos comptes dédiés à l'équipe de France (Facebook et X), au Generali Open de France (Facebook et Instagram) et au Parc équestre fédéral (Facebook). Pensez à renseigner les adresses de vos réseaux sociaux sur votre fiche club FFE Club SIF pour que les internautes vous trouvent facilement.

41. E-mailing

La FFE diffuse des Newsletters sur des circuits, des événements et des thèmes dédiés.

FFE Actu a pour objectif de favoriser la couverture médiatique des actions de la FFE, des performances tricolores, de promouvoir et de valoriser les actions en région.

Les **Newsletters** de circuits donnent toutes les informations pour faire vivre ces circuits, tels le Grand National et l'Amateur Gold Tour.

Des Newsletters portent aussi sur des événements ou des thèmes, comme celles des championnats : Generali Open de France, Championnats de France Amateurs, Rendez-vous de Sologne... Ces Newsletters sont envoyées aux personnes concernées et abonnées.

Pour s'inscrire : ffe.com/newsletters

En plus, **La Ref**, **L'Estafette**, **La Lettre Ressources** et **La Lettre du**

Tourisme Equestre sont envoyés aux clubs et OD, ainsi qu'aux abonnés à chaque publication et quand il y a des événements ou des rendez-vous à annoncer.

Le **Mel Cavalier FFE** est une Newsletter envoyée à tous les cavaliers qui ont renseigné une adresse mail valide sur leur licence. Il comporte une version mensuelle pour les cavaliers de plus de 12 ans. Il fait partager à tous les licenciés, pratiquants, dirigeants et responsables d'OD, les projets fédéraux pour les cavaliers. Il privilégie les actions liées à la licence fédérale, réductions et tarifs préférentiels sur les événements, propositions des partenaires FFE, priorités, réductions ou gratuites sur les billetteries des grands événements... Le Mel Cavalier FFE renforce le sentiment d'appartenance à la communauté FFE et l'engouement des supporters pour les



équipes de France. Il est également mis en ligne dans les pages FFE des sites clubs.

L'Actu de Trop Top est la version dédiée aux enfants de moins de 12 ans, qui est envoyée avant chaque vacances scolaires.

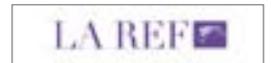
Renseignez l'adresse mail de vos cavaliers lors de la saisie de leur licence pour qu'ils puissent recevoir vos informations de club et celles de la FFE.



42. Application Parc équestre fédéral

L'application **FFE - Parc équestre fédéral** comporte toutes les informations utiles des événements qui se déroulent au Parc : Grand Tournoi, Generali Open de France, Rendez-vous de Sologne...

À chaque événement, l'application est mise à jour et permet de trouver notamment les plannings des épreuves, les horaires et les résultats, un plan interactif des terrains et des exposants présents ainsi que les numéros de téléphones utiles. Elle facilite également la communication avec tous les participants de la compétition grâce aux notifications push envoyées aux personnes concernées.



DIPLÔMES DE CAVALIER & FORMATIONS



© FFE/PSV

LA FFE
S'ATTACHE
À PROPOSER
À CHAQUE
CAVALIER,
À CHAQUE
ENSEIGNANT
DES PARCOURS
DE FORMATION
QUI DONNENT
DU SENS À
SON PROJET
ÉQUESTRE OU
PÉDAGOGIQUE.

44. Diplômes de cavalier

Quel que soit son niveau et sa pratique, chaque cavalier a la possibilité de faire valider ses connaissances et ses compétences grâce aux nombreux diplômes que propose la FFE.

Les Galops® Poneys proposent aux enfants de 3 à 10 ans un parcours de formation en 2 cycles de 3 étapes chacun : Poneys de bronze, d'argent et d'or puis Galops® de bronze, d'argent et d'or..

Les Galops® de cavalier jalonnent l'évolution du cavalier et composent le plan de formation fédéral. Il existe des Galops® de cavalier, des Galops® de spécialité : Cavalier de dressage, Pleine Nature, Meneur, Voltigeur, Westerner, Amazone, Equitation de Travail, et des Galops® de Compétition, CSO, CCE, Dressage, Hunter, Endurance et TREC. L'enseignant les valide quand il juge le niveau du cavalier satisfaisant.

Les Degrés permettent de certifier des compétences attestant un niveau de maîtrise des techniques équestres en lien avec la filière professionnelle des métiers de l'encadrement des activités équestres.

Les Savoirs éthologiques centrés sur le comportement du cheval et la relation de confiance et de respect s'adressent aux cavaliers souhaitant approfondir leurs connaissances du cheval en tant qu'animal.

Les Brevets de Tourisme Equestre permettent de valider des compétences propres à la pratique de la randonnée. Proches des besoins concrets du cavalier d'extérieur, ces Brevets apportent des connaissances générales sur le cheval, le matériel, l'orientation, des notions en maréchalerie et secourisme équin, la conduite de sa monture aux trois allures en extérieur.

Retrouvez toutes les informations sur [ffe.com/Pratiquer/Les diplômes de cavalier/Les Galops de cavalier](http://ffe.com/Pratiquer/Les%20dipl%C3%B4mes%20de%20cavalier/Les%20Galops%20de%20cavalier) ou [ffe.com/Encadrer/Les diplômes de cavalier](http://ffe.com/Encadrer/Les%20dipl%C3%B4mes%20de%20cavalier)

45. Code examinateur

Pour valider les diplômes de cavalier, l'enseignant doit être titulaire d'un code examinateur actif. Les droits de validation spécifiques sont attribués en fonction du diplôme de l'enseignant.

Demande : le formulaire est téléchargeable sur [ffe.com/Encadrer/demander un code examinateur](http://ffe.com/Encadrer/demander%20un%20code%20examinateur)

Une copie de la carte professionnelle en cours de validité est demandée.

Validité : le code examinateur reste actif à deux conditions, être titulaire d'une licence en cours de validité et avoir validé au moins un diplôme de cavalier dans l'année.

46. Validation Galops®

L'enseignant doit être enregistré dans la liste des examinateurs d'un club pour pouvoir créer une session d'examen. S'identifier avec numéro de licence et code examinateur. Aller dans Saisie Galops®. Créer une nouvelle session en complétant les renseignements demandés. Choisir le type d'examen et le niveau. Cliquer sur Enregistrer.

Saisir le numéro de licence ou si c'est un cavalier du club organisateur de la session, les premières lettres de son nom qui feront apparaître son nom complet. Ensuite, valider soit l'examen en cliquant sur Tout valider, soit un ou plusieurs modules.

Les codes couleur sont bleu = déjà acquis, gris = non validable, blanc = à valider, vert = validé. Il faut valider la session puis confirmer la validation pour finaliser l'enregistrement.

Dès validation de leurs Galops®, vos cavaliers recevront automatiquement un mail de confirmation de l'enregistrement de leur diplôme.

47. Qualifications professionnelles

L'**Animateur d'équitation** initie aux activités équestres sous l'autorité pédagogique d'un titulaire de diplôme de Niveau 4 ou plus dans les activités équestres, BEES ou BPJEPS, DE ou DES, à l'exclusion des pratiques compétitives de niveau Amateur et plus.

L'**Accompagnateur de Tourisme Equestre** certifie la capacité à préparer et à conduire promenades et randonnées équestres en autonomie sur des itinéraires identifiés. C'est un titre à finalité professionnelle de niveau 4 qui permet d'exercer en autonomie.

Voir [fiche 59 page 16](#).

Le **Moniteur d'Equitation Western ou d'Attelage** encadre et conduit en sécurité, pour tous les publics, des actions d'animation et d'enseignement dans la discipline relative à l'option dont il est titulaire. Ce titre de niveau 4 qui permet d'exercer en autonomie.

Ces 3 titres sont inscrits au RNCP, Registre National des Certifications Professionnelles, et permettent d'exercer contre rémunération.

Le nouvel espace web metiers.ffe.com donne accès à vos cavaliers à l'ensemble des informations nécessaires à l'orientation professionnelle.

48. Centre de formation

Les établissements équestres adhérents de la FFE peuvent être centre de formation pour ces qualifications professionnelles. Outre que l'établissement doit remplir certaines conditions (labels, nombre de licences délivrées, ...) la formation professionnelle s'inscrit dans un cadre réglementaire bien défini.

Retrouvez toutes les informations sur ffe.com/Encadrer/devenir-organisme-de-formation. Sur cette page, sont disponibles également : le règlement de chaque titre, les dossiers de demande d'agrément, les livrets pédagogiques ...

49. Unité de Formation d'Apprentis

Suite à la réforme de la formation professionnelle, la FFE a souhaité renforcer l'attractivité de l'apprentissage comme voie de formation aux métiers d'Animateur d'Équitation et d'Accompagnateur de Tourisme Équestre en créant le Centre de Formation d'Apprentis – CFA FFE. Proposer aux organismes de formation agréés de développer leur offre de formation en l'ouvrant à l'apprentissage en devenant Unité de Formation par Apprentissage (UFA) du CFA FFE participe à cet objectif.

Pour plus de renseignements :
FFE Formation 02 54 94 46 00 –
formation@ffe.com

50. Experts Fédéraux

La FFE souhaite favoriser des formations de qualité à tous les niveaux, dans tous les domaines et dans toutes les régions. Dans ce but, elle a constitué un groupe de techniciens reconnus pour leurs compétences dans leur spécialité, animés par l'envie de transmettre leur savoir: les Experts Fédéraux. En contact direct avec la DTN et les entraîneurs nationaux, ils ont vocation à animer des formations à l'initiative des CRE et à l'attention des enseignants en activité pour la préparation des Brevets Fédéraux d'Encadrement dans toutes les thématiques de pédagogie et de sport.

DEVENIR EXPERT FÉDÉRAL

Intégrer la liste des Experts Fédéraux, c'est être référencé par la FFE comme expert et être un formateur conseillé aux responsables des régions, des départements et des clubs. C'est s'engager concrètement à œuvrer pour améliorer le niveau de la formation équestre en France. L'Expert Fédéral s'engage à assurer chaque année 4 jours de formations dans le cadre de ce dispositif selon les modalités et les barèmes de prise en charge de la FFE. Seules les personnes titulaires d'un diplôme permettant l'encadrement des activités équestres de niveau 4 ou plus, peuvent être nommées Experts Fédéraux dans le champ de leurs compétences.

Une thématique Tourisme équestre

s'ajoute à la liste des spécialités experts. Ambassadeurs des pratiques d'équitation de pleine nature, les experts fédéraux Tourisme équestre s'engagent concrètement à œuvrer pour améliorer le niveau de la formation équestre en France et pour accompagner les Comités régionaux et départementaux dans l'organisation de leurs projets de tourisme équestre: manifestations, actions de développement au sein des centres équestres ou auprès du grand public notamment. Retrouvez le cahier des charges et le dossier de demande de nomination sur [ffe.com/Encadrer/Experts Fédéraux](http://ffe.com/Encadrer/Experts_Fédéraux)

51. Formation continue

La FFE organise tous les ans de janvier à avril, au Parc Équestre Fédéral, des actions de formation professionnelle continue à destination des enseignants et des dirigeants. Développés autour de 3 grandes thématiques (pédagogie, gestion / communication, technique équestre), retrouvez le programme des formations sur metiers.ffe.com/stages-enseignants

52. Brevets Fédéraux

Les Brevets Fédéraux d'Entraîneur sont destinés aux enseignants diplômés qui souhaitent acquérir et valoriser des compétences d'entraîneur dans une discipline de compétition (dressage, CSO, CCE, Hunter, TREC, endurance, voltige, pony-games, attelage, horse-ball, équitation western). Le niveau 1 correspond aux compétitions Club et Poney, le niveau 2 ajoute le niveau Amateur.

Les Brevets Fédéraux d'Encadrement permettent aux enseignants d'acquérir et de valider des compétences dans des domaines spécifiques en termes d'activités et/ou de publics accueillis.

Le BFE **Equi-handi** forme à l'accueil des personnes en situation de handicap. Il compte deux mentions: handicap mental et handicap moteur et sensoriel.

Le BFE **Equi-social** forme à l'accueil des publics pour qui l'insertion est un moyen de surmonter leurs difficultés sociales.

Le BFE **Spectacle équestre de club** forme aux activités du spectacle. Il est ouvert aux enseignants et aux animateurs.

Le BFE **pratique à pied** forme au travail à pied d'un équidé pour améliorer aussi



bien cavalerie de club que cavalerie de compétition.

Le Brevet Fédéral d'Équitation Ethologique 1 et 2 permet aux enseignants d'acquérir et de valider des compétences en équitation éthologique et de valider les Savoirs Ethologiques des cavaliers. **Le BFE Initiation Poney Cheval** vise à optimiser l'expertise des enseignants pour l'encadrement des publics, quelque soit la tranche d'âge.

Proposées en région majoritairement par les CRE, les formations aux Brevets Fédéraux ont une durée comprise entre 35 et 56h. Retrouvez sur la page metiers.ffe.com/formations-continues les règlements, les calendriers de formation et d'examen ainsi que tous les documents utiles pour chaque brevet fédéral. A noter que tous les BFE sont accessibles à la Validation Fédérale des Acquis de l'Expérience (VFAE), dont la procédure est décrite dans le règlement de chaque brevet fédéral. Retrouvez les règlements de tous les Brevets Fédéraux ainsi que les calendriers d'examen sur metiers.ffe.com.

53. Equivalences internationales

La FFE fait partie de l'IGEIQ, International Group for Equestrian Qualifications. Cette organisation indépendante, à laquelle 33 Fédérations équestres adhèrent, a comparé et référencé les différentes qualifications équestres en trois niveaux. Les passeports, délivrés par chaque fédération membre, permettent aux enseignants de voir leurs qualifications confirmées et reconnues dans les pays membres de l'IGEIQ. Le passeport assure aux employeurs potentiels que son titulaire est dûment qualifié et à quel niveau. Contact FFE Formation.

Renseignements :
ffe.com/enseignant/IGEIQ

54. Métiers

Le site metiers.ffe.com regroupe toutes les informations destinées aux professionnels et futurs professionnels de l'équitation pour se former. La page d'accueil comporte 4 entrées principales: Animateur, Moniteur, Accompagnateur de Tourisme Équestre et Médiateur Équin. Pour chaque métier, elle détaille profil, diplômes et formation. D'autres rubriques viennent compléter cette page: organiser sa formation, stages enseignants, formation continue, formation supérieure ...

55. Capacité détenteur d'équidés

La Capacité détenteur d'équidés s'adresse aux personnes en charge d'un équidé. Ce diplôme permet d'acquérir les connaissances indispensables pour gérer un équidé au quotidien en maximisant son bien-être et en respectant les obligations et la réglementation en vigueur.

Il est requis pour justifier du Certificat d'engagement et de connaissances nécessaires pour détenir un équidé.

Il se compose :

- d'un module théorique, dispensé en ligne sur le Campus FFE
 - d'un module pratique, obtenu par équivalence du Galop® 4 ou bien dispensé par les clubs en ayant fait la demande auprès du service FFE Formation.
- Les structures équestres adhérentes, titulaires de la mention complémentaire *Bien-être animal* des labels Qualité délivrés par la FFE peuvent demander leur agrément afin de proposer la formation au Module B. Retrouvez sur ffe.com/le-cheval/capacite-detenteur-equide le règlement du diplôme et le dossier de demande d'agrément.



©FFEN/HD015

56. BFE GTE

Le **Brevet Fédéral Guide de Tourisme Equestre** est une surqualification dans le domaine de l'encadrement et du développement des activités de tourisme équestre. Destiné à faire monter en compétences les cadres du tourisme équestre, il certifie la capacité à gérer et développer une structure de tourisme équestre – ou un secteur du tourisme équestre – et à former les professionnels du tourisme équestre. Retrouvez sur la page metiers.ffe.com/formations-continues le règlement et tous les documents utiles.

57. MATE

Le Brevet Fédéral de Meneur d'Attelage de Tourisme Equestre est accessible à toute personne majeure et licenciée, présentant un projet professionnel en lien avec une ou des activités de tourisme équestre attelé. Il répond notamment à une demande de formation dans le contexte d'une démarche de développement du cheval territorial. Retrouvez sur la page metiers.ffe.com/formations-continues le règlement et tous les documents utiles.

58. BF Soigneur-Animateur

Élargir la base de recrutement des futurs professionnels est une des réponses possibles dans une période où les employeurs rencontrent des difficultés de recrutement. C'est l'objectif poursuivi par la FFE lors de la création du Brevet Fédéral Soigneur-Animateur de Club Equestre.

Accessible dès le Galop® 3, ce brevet constitue un sas d'entrée dans la filière des métiers des soins aux chevaux, de l'animation et de l'enseignement de l'équitation. Il s'agit d'une qualification intermédiaire, s'inscrivant dans le cadre d'un parcours de formation à l'Animateur d'Equitation, en contrat d'apprentissage sur 2 ans ou en parallèle d'un diplôme de l'enseignement agricole. Cette dernière possibilité s'inscrit dans la continuité de la convention signée en début d'année entre la Direction Générale de l'enseignement agricole du ministère de l'Agriculture et la FFE.

La possession de ce brevet fédéral atteste que son titulaire met en œuvre, en autonomie, les compétences suivantes : Assurer les soins des équidés et l'entretien de la structure équestre, participer à l'animation de la structure équestre et à la découverte de la relation avec les équidés en dehors du temps de pratique sportive, assurer la sortie de la cavalerie d'école en sécurité dans le respect de son intégrité physique et morale. Le règlement et le dossier de demande d'agrément sont téléchargeables à la page :

[ffe.com/encadrer/devenir centre de formation/ former les Soigneurs Animateurs de Club Equestre](http://ffe.com/encadrer/devenir_centre_de_formation/former_les_Soigneurs_Animateurs_de_Club_Equestre)

59. Moniteur d'Equitation Western ou d'Attelage

À l'issue de la dernière rénovation du BPJEPS mention « activités

équestres », il n'existait plus de certification professionnelle de niveau 4, permettant aux profils issus des disciplines d'équitation western ou d'attelage, de répondre à l'obligation de qualification contre rémunération (article L212-1 du code du sport).

La FFE a donc créé le Titre à Finalité Professionnelle de Moniteur d'Equitation options « Attelage » ou « Equitation Western », enregistré au RNCP de niveau 4. Le titulaire exerce en autonomie son activité professionnelle en utilisant le ou les supports techniques de l'option, dans la limite des cadres réglementaires en vigueur.

Le moniteur d'équitation option « attelage » ou « équitation western » met en œuvre les compétences suivantes :

- Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre
- Participer à l'éducation, au bien-être et à l'entretien de la cavalerie d'école
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers, des pratiques et des lieux de pratique
- Encadrer et conduire en sécurité des actions d'animations, de découverte des activités et d'enseignement jusqu'aux niveaux de compétition club
 - en attelage, pour les titulaires de l'option « attelage »
 - en équitation western, pour les titulaires de l'option « équitation western »



©FFEPSV

60 CAMPUS FFE

DÉCOUVRIR L'ÉQUITATION



LICENCIÉS FFE



PROFESSIONNELS DE L'ÉQUITATION



LA FFE MET À DISPOSITION DE TOUS, UN ESPACE DE FORMATION EN LIGNE QUI S'ADRESSE AUX DIFFÉRENTS ACTEURS DE L'ÉQUITATION.

Votre Campus FFE

Le Campus FFE permet à chacun d'améliorer ses connaissances, à son rythme, depuis chez lui. Les catégories de cours proposées sont fonction du profil de l'internaute. Les cours sont conçus par des experts choisis par la FFE pour garantir une expérience et des contenus d'apprentissage optimaux.

Objectifs

Le Campus FFE constitue l'une des briques de la stratégie digitale de la FFE conduite par la Fédération. Il renforce le rôle éducatif et d'expertise de la FFE et de ses clubs grâce au soutien du numérique, canal de communication privilégié de la grande majorité de nos publics.

Les professionnels ont une place de choix dans cet outil qui doit les aider à :

- accéder plus facilement à la formation continue en levant les freins liés à la disponibilité,
- conseiller aux cavaliers des formations en ligne, complémentaires

à celles dispensées au club, pour renforcer la valeur ajoutée éducative des produits du club.

Le campus a également vocation à proposer prochainement des contenus à destination des centres de formation pour préparer des diplômes tels que l'ATE ou l'AE.

Catégories de cours

Le Campus propose différentes catégories de cours en fonction du profil des utilisateurs. Tour d'horizon.

La catégorie Découvrir le monde de l'équitation est accessible à tous y compris les futurs pratiquants non licenciés. Elle propose des parcours de découverte pour améliorer le recrutement des clubs.

Licenciés FFE est accessible à tous les membres de la FFE.

Cette catégorie propose des cours permettant à chacun, quel que soit son projet équestre, d'approfondir ses connaissances ou de découvrir de nouveaux horizons pour progresser même en dehors du club. Professionnels de l'équitation est réservé aux

enseignants et dirigeants des clubs.

On y trouve des contenus de formation continue permettant de développer ses compétences à son rythme et selon ses besoins.

Enfin, la catégorie Acteurs de la compétition est destinée à tous ceux qui souhaitent s'investir en tant qu'officiels ou organisateurs de compétitions.

Ces catégories seront évolutives en fonction des besoins identifiés ou émis par les utilisateurs.

Nouveautés 2023

- Les QCM de préparation aux Galops 5, 6 et 7.
- Un nouveau cours de Prévention et de lutte contre les violences sexuelles.
- Afin de répondre à l'instruction technique DGAL/SDSBEA/2023-284, la formation Capacité Détenteur d'Equidé a été mise à jour pour permettre aux licenciés d'obtenir le certificat d'engagement et de connaissance obligatoire à tous les détenteurs d'équidés particuliers. (Loi 2021-1539)

Accès au Campus FFE

L'accès se fait en allant sur campus.ffe.com. S'identifier avec son numéro de licence ou ses identifiants club ouvre les droits correspondant à son profil. Attention, si votre diplôme d'encadrement ne figure pas sur votre licence, vous ne serez pas reconnu comme enseignant. Déposez-le sur votre espace cavalier pour qu'il soit enregistré.

AU FIL DES ANNÉES, LA FFE A MUTUALISÉ UNE FOULE DE DOCUMENTS ET DE SERVICES QUI PERMETTENT À CHACUN DE DISPOSER D'OUTILS CLÉS EN MAIN DANS LES DOMAINES DE LA PÉDAGOGIE, DE LA GESTION ET DE LA PROMOTION DES ACTIVITÉS.

6 espaces du site internet rassemblent les outils clubs en ligne : les Espaces Club, Enseignant, Ressources, Tourisme, Développement Durable et FFE TV.

Espace Club

L'Espace Club vous donne tous les liens vers une multitude de documents pédagogiques et promotionnels et compte des pages dédiées aux activités Spectacles et Cheval et Diversité. N'hésitez pas à saisir ce que vous cherchez dans votre moteur de recherche en ajoutant ffe.com pour trouver rapidement la bonne page. Exemple la recherche "**fiches pédagogiques ffe.com**" vous affichera immédiatement la liste des fiches pédagogiques disponibles sur le site FFE y compris dans les archives.

Mediathèque Clubs

Tous les outils, formulaires, documents pédagogiques et promotionnels dédiés exclusivement aux clubs adhérents FFE sont regroupés sur **mediacub.ffe.com** accessible avec vos identifiants FFE SIF ou en allant sur **FFE Club SIF**, s'identifier et choisir dans le menu Mes espaces FFE Mediathèque Club. Cela ouvre sur une page portail qui présente toutes les rubriques :

- Actualité / Crise sanitaire
- Manifestations et temps forts
- Outils marketing
- Outils numériques
- Prévention
- Promotion
- Ref – publications
- Vidéothèque

La rubrique évolue en permanence et des documents sont ajoutés, notamment les visio-conférences thématiques et tous les outils concernant les actions de promotion collective des activités équestres.

Vous y trouverez notamment :

Les visuels **Journée du cheval**

Les affichettes pour les stages clubs au Parc,

Les kits anniversaire, cartes cadeaux, poney-club éphémère, Escape game, mercredi poney, Les dossiers Fidélité, Prévention des violences sexuelles, etc.

Si vous n'y trouvez pas votre bonheur, contactez developpement@ffe.com qui vous donnera la réponse ou enregistrera votre suggestion.

Espace Enseignant

L'Espace Enseignant rassemble tout ce qui concerne le cursus cavalier, la formation initiale et la formation continue aux métiers de l'encadrement et les liens vers pédagogie, sessions d'examen, etc.

Espace Tourisme

Des documents, destinés à tous les acteurs, partenaires et pratiquants du tourisme équestre répondent à vos questions sur la création d'itinéraires de randonnée, les aspects juridiques ou techniques concernant les chemins, le balisage, les hébergements. Vous y trouverez une quinzaine de fiches pratiques, ainsi que deux guides méthodologiques : **Créer et aménager des itinéraires et des hébergements équestres**

et **Balisage et signalisation d'un itinéraire de randonnée équestre.**

Chaîne FFE YouTube

Près de 1000 vidéos FFE sont en ligne, principalement sur YouTube. Les plus anciennes sont sur Dailymotion.

La playlist **A toi de jouer** vous fait découvrir les disciplines en développement comme le TREC ou encore le horse-ball.

Les 28 films **Objectif Galop®** montrent les bonnes pratiques au programme des Galops® 1 à 4.

La playlist **Tourisme équestre** compte des tutoriels d'une quinzaine de minutes sur Orientation, Matelotage, Bourrellerie, Maréchalerie, Secourisme équin, Soins aux chevaux, GeoCheval, etc.

La playlist **Disciplines équestres** compte 8 films de 13 minutes qui montrent comment s'initier à différentes activités.

Les séries **Tous à cheval** comptent 44 films d'une minute pour découvrir l'équitation.

La série **Le Pied à l'Etrier** compte 25 petits films qui présentent des témoignages de personnes découvrant une activité.

La série **Le Cheval c'est trop génial** compte 150 films de 5 minutes avec de multiples séances de découverte de plus de 30 disciplines et activités, dont en sujet principal la voltige en Saison 1, le spectacle en Saison 2 et le horse-ball en Saison 3.

Et aussi

P21 :
Espace Ressources

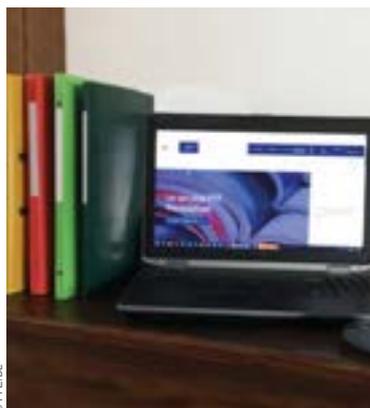
P38 et 39 :
Documents TE

P31 :
Développement Durable.

Ref 216 Cahier 2 :
Vos outils FFE

62 RESSOURCES ET VOUS

FFE RESSOURCES OFFRE AUX DIRIGEANTS DES GROUPEMENTS EQUESTRES ADHÉRENTS UN SERVICE DÉDIÉ AUX ASPECTS JURIDIQUES – ADMINISTRATIFS ET RÉGLEMENTAIRES – DE LA VIE DES CLUBS ET DES ORGANISATEURS DE CONCOURS.



© FFE/IDL

Les juristes de FFE Ressources apportent une information juridique adaptée pour répondre aux problématiques rencontrées quotidiennement par les dirigeants.

Des supports d'informations et des outils pratiques sont régulièrement mis en ligne et actualisés.

Domaines d'intervention

FFE Ressources propose son expertise pour :

- les relations avec les différents interlocuteurs du club : cavaliers, propriétaires, public, administrations, salariés, etc
- la gestion des impayés
- l'accueil des personnes en situation de handicap
- la réglementation régissant les constructions et plus généralement les infrastructures : l'environnement, l'implantation, les contraintes liées aux zones agricoles, la sécurité incendie, etc
- les aspects à surveiller lors de la conclusion d'un contrat
- la gestion courante de l'établissement :

par exemple les questions liées à la fiscalité ou aux sociétés et associations

- la prise en compte du bien-être animal dans le respect des règles nationales et internationales.

Pratique

Un espace dédié aux adhérents FFE est accessible, après identification avec les codes club du dirigeant, depuis la page ffe.com.

Sur cet espace, FFE Ressources met à la disposition des adhérents, des fiches pratiques, des modèles d'affiches et de contrats ainsi que des formulaires administratifs pour la gestion quotidienne de son établissement.

Parmi les plus téléchargés, on retrouve les modèles de contrats de pension et le contrat d'inscription mis à jour pour remplir ses obligations d'information en lien avec l'assurance



de la licence et les données à caractère personnel.

Des dossiers concernant l'organisation de compétitions et le transport d'équidés ont été spécialement créés pour apporter une réponse globale aux clubs et aux organisateurs de concours sur ces deux sujets très couramment abordés.

Des fiches thématiques sont également à disposition sur tous les sujets traités par FFE Ressources.

Veille juridique

Le service FFE Ressources effectue une veille journalière pour suivre au plus près l'actualité de la filière et informer régulièrement les adhérents des évolutions juridiques qui peuvent impacter les établissements équestres. Cette veille porte sur des dossiers tels que la fiscalité, les transports, etc.

L'objectif est double : en amont, défendre les intérêts des clubs et, évaluer l'impact des nouvelles réglementations sur ces derniers, et une fois adoptées, les diffuser rapidement aux adhérents FFE grâce aux outils Ressources (actualité Ressources, lettre Ressources, modèles, etc.).

Téléchargements

L'espace Ressources met à votre disposition un grand nombre de formulaires et documents prêts à afficher ou à personnaliser dans la rubrique Docs et modèles.

Registre d'élevage FFE

Afin de vous aider à respecter vos obligations relatives à la traçabilité de vos équidés et d'assurer le suivi de leur santé, la FFE vous propose un registre d'élevage informatique lié au compte SIF de votre club. Ce nouvel outil permet une gestion simplifiée en regroupant les données sanitaires, zootechniques et vétérinaires de vos équidés et en important les informations des équidés depuis le système informatique fédéral.

En savoir plus

La Lettre Ressources envoyée par mail aux dirigeants, fait le point sur les actualités d'ordre juridique.

Les publications dans **La Ref** développent chaque mois un ou deux dossiers d'intérêt général.

Les juristes de FFE Ressources peuvent être contactés par téléphone de 14 h à 18h au 02 54 94 46 00 ou par email à l'adresse ressources@ffe.com.

LES LISTES CI-DESSOUS VOUS PERMETTENT DE VÉRIFIER LA CONFORMITÉ DES POINTS SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET DE CONTRÔLES.

IDENTIFIEZ-VOUS SUR L'ESPACE RESSOURCES DE FFE.COM POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES SUJETS QUI VOUS INTÉRESSENT.

LES NOUVEAUTÉS SONT SYSTÉMATIQUEMENT ANNONCÉES DANS LA LETTRE RESSOURCES.

ADMINISTRATIF	POINTS CONTRÔLÉS	OK	OUTILS FFE
<p>STRUCTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérification de la déclaration et de l'existence juridique de la structure Vérification de la couverture de l'assurance Existence d'une assurance responsabilité civile professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Extrait K-bis ou extrait K pour les entreprises individuelles Copie des statuts Copie du récépissé de la déclaration en préfecture Attestation d'affiliation à un organisme de sécurité sociale Attestation INSEE le cas échéant 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<p>Fiche: Entreprises et sociétés</p> <p>Fiche: Créer une association</p> <p>Fiche: Responsabilité / assurance</p>
<p>PERSONNEL</p> <ul style="list-style-type: none"> Equipe en nombre suffisant par rapport à la taille de la structure, à la cavalerie et au nombre de cavaliers Mise à disposition et port effectif des équipements de protection individuelle (EPI) Vérification de l'affichage obligatoire à destination des salariés: voir point "affichages" ci-dessous 	<ul style="list-style-type: none"> Copie des contrats de travail des salariés Affichage des diplômes des encadrants Copie des attestations de stagiaires Copie des cartes professionnelles à jour Copie des déclarations de paiement des charges MSA ou URSSAF Copie des contrats complémentaire santé et prévoyance décès Copie des entretiens professionnels Registre du personnel à jour Document unique d'évaluation des risques prenant en compte la pénibilité Fiche d'entreprise élaborée par la médecine du travail Registre des accidents du travail 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<p>Fiche: Affichage des diplômes</p> <p>Onglet: Gérer au quotidien</p> <p>Onglet: Protéger le salarié</p> <p>Fiche: L'emploi des jeunes travailleurs</p> <p>Espace: Santé et Sécurité au travail pour les salariés</p>
<p>CAVALIERS</p> <ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un contrat d'inscription Signature du règlement intérieur Conserver le volet de la licence réservé au club et le faire signer par le licencié Enregistrement du certificat médical ou du questionnaire de santé 	<p>En cas de contentieux avec un client, un document écrit peut servir de preuve.</p> <p>⚠ Il est très fortement conseillé de faire signer ces documents par le cavalier ou son représentant légal ⚠</p> <p>Depuis 2016, tous les professionnels doivent mentionner sur leurs supports commerciaux la faculté de faire appel à un médiateur de la consommation pour résoudre leur litige</p>	<input type="radio"/>	<p>Fiche: Gérer les inscriptions</p> <p>Fiche: Médiation de la consommation</p> <p>Modèle: Contrat d'inscription</p> <p>ffe.com: Rubrique "tout savoir"</p> <p>Espace santé de ffe.com: Certificat médical</p>
<p>DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mentions sur le traitement des données à caractère personnel dans les contrats d'inscription Définir quelles sont les personnes qui peuvent avoir accès aux données à caractère personnel des cavaliers pour garantir leur confidentialité et leur sécurité Tenir à jour le registre simplifié Conserver les données pour une durée correspondant à leur finalité Supprimer les données superflues 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<p>Lettre Ressources n°87</p> <p>Modèle contrat d'inscription</p> <p>Site de la CNIL: modèle de registre simplifié</p>

AFFICHAGES	POINTS CONTRÔLÉS	OK	OUTILS FFE
AFFICHAGE À DESTINATION DU PUBLIC Vérification de l'affichage organisé dans un lieu facilement et régulièrement accessible et lisible par tous	<ul style="list-style-type: none"> Prix des prestations avec les différents taux de TVA appliqués Horaires d'ouverture au public Copie des diplômes et cartes professionnelles avec les dates de validité Attestation assurance RC Pro annuelle Affichage obligatoire des garanties de la licence et assurances complémentaires Consignes à respecter en cas d'incendie et numéros d'urgence Règlement intérieur du club Règles d'hygiène et de sécurité des activités équestres Interdiction de fumer et de vapoter Affichage de l'obligation du port du casque 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche: Tarifs Fiche: L'affichage obligatoire Modèles d'affichage à imprimer Modèle: Règlement intérieur
AFFICHAGE À DESTINATION DES SALARIÉS	<ul style="list-style-type: none"> Inspection du travail Médecine du travail Référence à la convention collective des centres équestres Horaires collectifs de travail Repos hebdomadaire Congés payés Textes sur l'égalité salariale entre hommes et femmes et la lutte contre le harcèlement moral et sexuel. 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Modèle d'affichage à destination des salariés

INSTALLATIONS	POINTS CONTRÔLÉS	OK	OUTILS FFE
ENSEIGNES ET PRÉ-ENSEIGNES <ul style="list-style-type: none"> Vérifier que l'enseigne est correctement apposée : distance, norme d'autorisation du règlement local de publicité Vérifier que la pré-enseigne respecte bien les exigences posées par la loi 	Tenir à disposition : <ul style="list-style-type: none"> Pour les enseignes, autorisation du maire si nécessaire Pour les pré-enseignes : autorisation du gestionnaire 	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	
CONCEPTION d'ensemble des locaux sportifs, des installations extérieures et des voies de circulation intérieures, compatibles avec la nature de l'activité équestre pratiquée, la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers	Matériaux de construction et clôtures non dangereux pour les personnes et les animaux : <ul style="list-style-type: none"> Absence de fils de fer barbelés Interdiction du bois créosoté dans les lieux accessibles au public et pour les matériaux en contact avec la peau, remplacement dans son utilisation agricole 	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche: Normes de construction
ZONES INTERDITES La réserve de fourrage, le stockage d'engins et le stockage de produit phytosanitaire doivent notamment être interdits au public et sécurisés	Si existence de zones interdites au public : <ul style="list-style-type: none"> Affichage global d'un plan d'évolution : zones privées / publiques / interdites, etc Signalisation des zones interdites ou dangereuses avec mention de la nature du danger 	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	Modèle: Affiche interdit au public
ACCESSIBILITÉ PMR Toute structure accueillant du public doit être accessible à un public PMR	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité aux bâtiments accueillant du public (sanitaire, place de parking, club-house, etc.) + récépissé de dépôt du document tenant lieu d'Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée) Registre d'accessibilité qui peut être demandé par toute personne 	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche: Accessibilité handicapé Modèle: Registre d'accessibilité
REGISTRE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Toute création ou modification d'une carrière ou d'un manège ou tout autre équipement sportif entraîne l'obligation de les déclarer afin qu'ils soient inscrits au Recensement des Equipements Sportifs (RES) et permet de bénéficier de la présomption de l'application du taux de TVA réduit pour l'accès aux installations sportives 	<input type="radio"/>	Fiche: Recensement des équipements sportifs

SÉCURITÉ	POINTS CONTRÔLÉS	OK	OUTILS FFE
CASQUE			
Afin de respecter les obligations relatives à la sécurité, le port du casque est obligatoire et doit être imposé dans toutes les situations d'équitation, à l'exception de la pratique de la voltige.			
Vérification des casques et du registre en cas de mise à disposition aux cavaliers	<ul style="list-style-type: none"> Affichage de l'obligation du port du casque Tenue d'un registre des casques à jour notamment date d'achat, date de désinfection, date de rebut, etc 	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	Modèle : Port du casque Modèle : Registre des casques
RAPPEL : La structure équestre doit être équipée d'une ligne de téléphone fixe ou portable grâce à laquelle elle peut être jointe et par laquelle les secours pourront être contactés. Il est nécessaire de pouvoir toujours être joignable, même en cas de faible réseau. Les lignes téléphoniques "ADSL" ne sont, elles, pas autorisées.			
Vérification téléphone et affichage du numéro de téléphone	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de réponse et d'appel d'urgence Affichage "Consigne de sécurité" 	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	Modèle : Consignes de sécurité
TROUSSES DE SECOURS HUMAINS ⚠ Distincte de celle pour les chevaux	<ul style="list-style-type: none"> Vérification de l'existence et de la conformité des trousse de secours Vérification des dates de péremption des produits 	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche : Le matériel de secours
ACCÈS ET MATÉRIEL DE SECOURS			
RAPPEL : Vous pouvez prendre contact avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS - pompiers) le plus proche pour que soit notamment établie la voie d'accès pour les véhicules de secours. Un carnet doit être tenu dans lequel sont consignées les dates de vérification des équipements.			
Vérification des conditions de secours des blessés et de prévention et secours des incendies	<ul style="list-style-type: none"> Voie d'accès pour les véhicules de secours Prises d'eau Présence d'extincteurs Issues de secours accessibles et dégagées Point de rassemblement dans la structure PV des visites du service départemental d'incendie et de secours (le cas échéant) 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche : Défibrillateurs cardiaques Fiche : Registre de sécurité Fiche : Extincteurs
EQUIDÉS	POINTS CONTRÔLÉS	OK	OUTILS FFE
TRANSPORT / IDENTIFICATION			
Vérification du registre d'élevage, de l'identification des équidés et des feuilles de route	<ul style="list-style-type: none"> Registre d'élevage à jour (pensez au nouveau registre d'élevage informatique de la FFE) Equidés identifiés au moyen d'une puce électronique Documents d'identification des équidés présents Cartes ou copies des cartes d'immatriculation – aussi appelé carte de propriétaire - des équidés dont vous êtes propriétaire Registre de transport / feuille de route FFE Certificat de compétences des conducteurs et convoyeurs 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche : Tenir un registre d'élevage appelé également registre des équidés Fiche : L'identification des équidés FFE tout savoir : Editer une feuille de route Fiche : Certificat de compétence des conducteurs et des convoyeurs
À NOTER : Pour les concours organisés dans le cadre fédéral, l'inscription au calendrier fédéral vaut déclaration de rassemblement d'équidés auprès de la DDPP et vaut registre d'entrées / sorties pour l'organisateur.			
GESTION DES CHEVAUX	<ul style="list-style-type: none"> Abreuvoirs et mangeoires propres Aliments sains et équilibrés Eau propre Dispositif d'abreuvement / d'alimentation évitant toute contamination et permettant de distribuer de l'eau de qualité en quantité Protection naturelle ou artificielle contre les intempéries Clôtures en bon état Possibilité d'isolement des chevaux vis-à-vis du public Bon état général des équidés 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Normes du Vademecum IFCE . Inspection d'un lieu où sont détenus des équidés
SUIVI SANITAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Registre d'élevage à jour comprenant notamment les dates d'interventions vétérinaires et autres professionnels (ostéopathe, dentiste équin, maréchal, etc.), les archives d'ordonnances ainsi que les départs et les arrivées Pharmacie spécifique aux équidés avec produits en cours de validité + ordonnances correspondantes Vaccinations à jour Déclaration du vétérinaire sanitaire faite auprès de la DDPP Déclaration du lieu de détention Box de quarantaine 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche : Déclaration du vétérinaire sanitaire Fiche : Registre d'élevage Article Lettre Ressources n°50 : Vaccination des équidés Onglet : Bien-être animal et éthologie
MATÉRIEL	<ul style="list-style-type: none"> Équipements des équidés entretenus, nettoyés et désinfectés 	<input type="radio"/>	

SÉJOURS	POINTS CONTRÔLÉS	OK	OUTILS FFE
ACCUEIL MINEURS Vérification des déclarations, des conditions d'accueil et d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration des séjours d'accueil de mineurs • Déclaration des locaux à sommeil • Nombre et diplômes des encadrants • Diplôme adéquat pour l'enseignement et l'animation 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche : Séjours de mineurs Modèle : Contrat d'inscription pour mineur
ECURIES	POINTS CONTRÔLÉS	OK	OUTILS FFE
INSTALLATIONS RAPPELS : La lumière au sein des boxes doit être suffisante pour déceler d'éventuelles plaies et blessures sur l'équidé. Concernant les aérations, la circulation et la qualité de l'air doivent être suffisantes et le taux de poussières doit être bas. CONSEILS : Si la ventilation est artificielle, des systèmes d'alarme et de secours doivent être prévus. Dans cette hypothèse, il est conseillé de tenir un calendrier sur lequel les vérifications du système d'alarme sont inscrites régulièrement. Il est conseillé de conserver : <ul style="list-style-type: none"> • les factures d'entretien et de réparation si vous faites appel à un prestataire extérieur; • les factures d'achat de fournitures et de matériel si les travaux d'entretien et de réparation sont effectués par vos soins. 			
Vérification des lieux de vie des équidés	<ul style="list-style-type: none"> • Bon état des parois des boxes et stalles • Taille des boxes, stalles, enclos, appropriée à la taille et au nombre des équidés • Conditions de température et taux d'humidité adaptées • Aération et ventilation d'air suffisantes • Eclairage suffisant en intensité et en durée Il est utile de tenir à la disposition des inspecteurs : <ul style="list-style-type: none"> • Plan sur lequel figurent les portes et fenêtres • Plan sur lequel figure la hauteur des bâtiments dans lesquels sont placés les équidés 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche de l'IFCE : Bâtiments et infrastructures équestres Guide de bonnes pratiques pour l'application des engagements de la charte pour le bien-être équin
HYGIÈNE Vérification de l'entretien des lieux de vie des équidés	<ul style="list-style-type: none"> • Boxes et stalles vidés et désinfectés régulièrement • Litière propre et saine • Ecurie correctement entretenue et nettoyée : murs et plafonds nettoyables et désinfectables / sol propre, étanche, non-glissant, nettoyable et désinfectable 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche de l'IFCE : Bâtiments et infrastructures équestres
GESTION DES DÉCHETS Vérification des eaux usées et des jus issus de la fumière	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité du système permettant l'évacuation des déchets • Fumière étanche et vidée régulièrement 	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche : La gestion du fumier

Bien préparer et gérer les contrôles

Bien se préparer aux différents contrôles inopinés ou annoncés dans les centres équestres permet leur bon déroulement. Les principaux organismes susceptibles d'effectuer des contrôles sont l'inspection du travail, la MSA (Mutuelle Sociale Agricole), la DRAJES (Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) et l'Ifce, (Institut Français du Cheval et de l'Équitation). Les agents de contrôle disposent, dans leur sphère de compétence, de

pouvoirs d'enquête leur permettant de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement, visiter les locaux, interroger les salariés et réclamer des documents. Leur mission consiste aussi à informer et conseiller les dirigeants. Un contrôle peut d'ailleurs déboucher sur un simple courrier de rappel ou de mise en conformité, courrier que le dirigeant doit conserver.

En savoir plus

- Sur les obligations sanitaires : Espace Ressources > Équidés,
- Sur les affichages obligatoires : Es-

- pace Ressources > Accueil du public,
- Sur les obligations de l'employeur : Espace Ressources > Social > Embaucher > Obligations de l'employeur,
- Sur les contrôles : Espace Ressources > Actualités > Préparez votre structure aux contrôles.

Références

- Code rural et de la pêche maritime : art. L. 201-1 et s ; art. L. 724-7 et s.
- Code du sport : art. L. 111-1 et s, art. A. 322-116 à art. A. 322-125.
- Code du travail : art. L. 8112-1 et s ; art. L. 8271-1 et s.





LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES



APRÈS LES PREMIÈRES RÉVÉLATIONS DE VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT, LE NOMBRE TOUJOURS PLUS IMPORTANT DE SIGNALEMENTS TOUCHANT L'ENSEMBLE DES DISCIPLINES SPORTIVES, DONT L'ÉQUITATION, A ENTRAÎNÉ UNE PRISE DE CONSCIENCE GLOBALE DE CE FLÉAU AU SEIN DU MOUVEMENT SPORTIF. DOSSIER.

Sensibiliser pour prévenir

Ces violences, quel que soit le milieu dans lequel elles sont infligées, sont inacceptables. Elles attaquent les fondements mêmes de notre société, en touchant particulièrement les enfants, plus vulnérables, que nous devons protéger.

Ce dossier, consacré aux violences sexuelles dans l'équitation, a notamment pour vocation de contribuer à la sensibilisation de tous les acteurs de l'équitation, il établit un premier bilan et présente les grandes lignes du plan de prévention mis en place.

Que faire si l'on est victime ou témoin ?

La sensibilisation passe par la diffusion des informations concernant les facteurs de risque et les signes d'alerte pour que l'ensemble des personnels d'encadrement au sein des clubs soient attentifs à détecter les jeunes en danger, que ce soit du fait de violences sexuelles, de maltraitance ou de toute autre difficulté.

Facteurs de risque

Le milieu sportif peut présenter des facteurs de risque qui peuvent déboucher sur des situations de violences sexuelles :

- Contacts physiques plus fréquents dans le cadre de la pratique,
- Appartenance à un groupe fermé qui impose ses propres codes,
- Situation de dépendance ou de proximité vis-à-vis d'un éducateur ou d'un autre référent,
- Pression liée à l'exigence de performance et de dépassement physique.

Signes d'alerte

Selon l'âge, les manifestations de la souffrance peuvent être différentes. La présence d'indices ne permet pas nécessairement de conclure qu'une personne est victime de violences sexuelles mais peut indiquer une situation problématique, particulièrement s'ils se combinent à d'autres comportements non coutumiers :

- Perte de confiance en soi et envers les autres,
- absentéisme inhabituel aux séances d'équitation,
- craintes inhabituelles envers certaines personnes ou lieux, sanitaires, club-house par exemple,
- baisse de performances,
- trouble du sommeil,
- changement soudain et inhabituel dans le comportement (tristesse, agressivité, etc.),
- inhibition, repli sur soi, isolement par rapport au groupe,
- dépréciation de soi,
- comportements inadéquats pour son âge à l'égard de la sexualité,
- baisse de motivation, abandon.

Cette liste n'est pas exhaustive. L'important est que le constat de changements durables de comportement est un signal d'alerte sur un problème qui peut être de violence sexuelle ou autre.

*L'affiche **En parler c'est se libérer,**
est téléchargeable depuis
[ffe.com / signalement](http://ffe.com/signalement)*

DÉFINITION ET CADRE JURIDIQUE

LES VIOLENCES SEXUELLES SONT DÉFINIES PAR LE CODE PÉNAL. LES ÉDUCATEURS SPORTIFS ET LES DIRIGEANTS ONT DES OBLIGATIONS PLUS GRANDES DU FAIT QU'ILS SONT EN SITUATION D'AUTORITÉ SUR LES MINEURS

Qu'est-ce qu'une violence sexuelle ?

Les violences sexuelles sont définies et réprimées par les dispositions des articles 222-22 et suivants du code pénal qui définit spécifiquement l'agression sexuelle, l'atteinte sexuelle, le viol et le harcèlement sexuel. Les agressions sexuelles impliquent l'existence d'une contrainte physique ou morale, d'une menace, d'une violence ou d'une surprise, en d'autres termes, elles impliquent l'absence de consentement de la victime.

Les atteintes sexuelles sont considérées comme tout comportement sexuel sans violence, contrainte, menace ni surprise entre un adulte et un mineur de moins quinze ans ou, avec un mineur de plus de quinze, si les faits sont commis par un ascendant, une autorité de droit, de fait ou de fonction.

Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur une personne par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol.

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

La corruption de mineur est le fait pour un adulte d'imposer sans contact à un mineur des propos, des actes, des scènes ou des images susceptibles de le pousser à la dépravation sexuelle.

Quelles sont les obligations spécifiques des éducateurs sportifs et des exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives ?

Le code du sport établit la même obligation d'honorabilité à l'égard des éducateurs sportifs, qu'ils exercent à titre rémunéré ou bénévole, des Officiels de compétition et des exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) dont les dirigeants de centres équestres font partie.

Cette obligation d'honorabilité interdit à toutes les personnes condamnées pour des crimes et certains délits, dont les violences sexuelles, d'exercer les professions d'éducateurs sportifs ou de dirigeants d'EAPS. La liste des infractions concernées est précisée à l'article L.219-9 du code du sport.

Pour les éducateurs sportifs rémunérés, la vérification de l'obligation d'honorabilité s'effectue par la préfecture au moment de la déclaration d'activité puis de la délivrance de la carte professionnelle. A cette occasion, le Service départemental à la jeunesse, à l'Engagement et aux Sport SDJES vérifie le casier judiciaire de la personne concernée et qu'elle n'est pas inscrite au Fichier Judiciaire des Auteurs d'Infractions Sexuelles et violentes (FIJ AIS). Cette vérification s'effectue normalement tous les ans.

Comment sont-ils contrôlés ?

En tout état de cause, chaque dirigeant qui embauche un moniteur d'équitation doit vérifier qu'il dispose bien d'une carte professionnelle à jour via le site eapublic.sports.gouv.fr. Il peut par ailleurs solliciter l'éducateur pour qu'il fournisse une copie du bulletin n°3 de son casier judiciaire.

Pour les exploitant d'EAPS : le code du sport prévoit qu'il revient à l'autorité administrative de « s'opposer à l'ouverture ou prononcer la fermeture » si l'exploitant ne remplit pas la condition d'honorabilité.

Il est normalement prévu qu'à chaque contrôle d'un établissement équestre par le SDJES, l'identité du dirigeant et de l'ensemble des éducateurs sportifs en fonction, rémunérés ou bénévoles, doit être relevée en vue du contrôle de leur honorabilité. Le bulletin n°2 du casier judiciaire (d'accès réservé) et le FIJ AIS de l'exploitant et des éducateurs sportifs bénévoles sont contrôlés par saisie manuelle auprès des services du Casier judiciaire.

Cependant, pour les éducateurs sportifs bénévoles, les contrôles par l'administration ne sont pas systématiques et sont effectués uniquement lorsque la situation le justifie.

Système d'Information-Honorabilité

L'absence de contrôle systématique et les révélations de violences sexuelles ont poussé le ministère en charge des Sports à renforcer le contrôle sur les éducateurs bénévoles et les dirigeants d'EAPS.

Le ministère des Sports a donc sollicité les fédérations sportives afin que celles-ci transmettent aux services de l'Etat leur fichier des éducateurs sportifs bénévoles, des Officiels de compétition et des dirigeants d'EAPS pour contrôler également leur honorabilité de façon systématique.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2021, l'ensemble des exploitants d'EAPS titulaires d'une licence dirigeant auprès de la Fédération Française d'Équitation sont soumis au contrôle d'honorabilité. A la rentrée 2024, les Officiels de compétition seront également soumis à ce contrôle. Les champs de la licence concernant le nom de naissance et le lieu de naissance doivent obligatoirement être renseignés conformément à l'identité du dirigeant inscrite sur sa carte d'identité.

Les personnes sollicitant une licence dirigeant devront obligatoirement renseigner ces champs. Dans le cas contraire, la licence dirigeant ne

sera pas saisie. Concernant les associations, il est également obligatoire de renseigner le trésorier et le secrétaire qui sont soumis au même contrôle d'honorabilité.

La personne concernée par le contrôle d'honorabilité est avertie que ces données seront transmises à l'Etat pour consultation du Fichier Judiciaire des Auteurs d'Infractions Sexuelles et violentes (FIJAIS), il n'est pas possible de refuser cette formalité sauf en renonçant à la qualité de dirigeant, d'Officiel de compétition ou d'encadrant ciblée au sein de la FFE.

PLAN FÉDÉRAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE

LA FFE A MIS EN PLACE UN PLAN DE PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES POUR LUTTER CONTRE CE FLÉAU QUI ATTEINT LES PLUS FRAGILES. L'ESSENTIEL.

Groupe de travail

En septembre 2020, le Comité fédéral actait la création d'un groupe de travail afin de développer un plan d'action et de prévention des violences sexuelles dans l'équitation.

Ce groupe de travail réunit le président de la FFE ou son représentant, le médecin fédéral, le président de la Commission disciplinaire de 1^{ère} instance, le président du Comité d'éthique, la Directrice Technique Nationale, une dirigeante d'établissement équestre victime de violences et la référente FFE en charge des violences sexuelles.

Plan de prévention

Le groupe de travail a pour vocation d'établir et de suivre la mise en place du plan de prévention contre les violences sexuelles dans l'équitation.

Ce plan, dont les grandes lignes sont présentées ci-dessous, est mis en œuvre depuis le 1er trimestre 2021 et a vocation à s'étoffer à court et moyen termes.



L'association **Colosse aux pieds d'argile** a pour objet de prévenir et sensibiliser tous les acteurs du mouvement sportif aux violences sexuelles. Pour plus d'information :

Association Colosse aux pieds d'argile
05 58 48 40 48 - www.colosse.fr

Deux référentes

Deux référentes FFE, juriste de formation et cadre technique sportif, ont été nommées afin de suivre ce dossier.

A l'écoute des victimes, elles sont également en charge de la coordination du plan de lutte et de la réception des signalements et garantissent à ces informations extrêmement sensibles un cadre de sécurité et de confidentialité dans le traitement et la transmission aux services compétents du ministère des Sports.

En complément, et pour répondre à un souhait du ministère, une deuxième personne issue des équipes de la Direction Technique Nationale a été nommée aux côtés de la référente FFE afin de mieux sensibiliser les acteurs du terrain et de faciliter la remontée des informations.

Information et formation

Information tout public et libération de la parole :

- Développement de la campagne de sensibilisation « N'en parle pas qu'à ton cheval »,
- Interventions de l'association Colosse aux pieds d'argile durant les grandes manifestations équestres,
- Renforcement de la Charte d'éthique et de déontologie.

Plan de formation des acteurs de l'équitation :

- Mise en place de séminaires de sensibilisation à destination de différents publics : dirigeants, éducateurs, cavaliers, officiels de compétition,
- Création d'un module d'e-learning adapté au public ciblé,
- Création d'un questions/réponses à l'intention des éducateurs et dirigeants,
- Obtention des labels fédéraux conditionnée par la validation du module d'e-learning sur le sujet,
- Création d'un programme « violences sexuelles » dans les titres à finalité professionnelle délivrés par la FFE : ATE, AE et Brevets fédéraux.

Module de E-learning

Dans le cadre de son plan de lutte contre les violences sexuelles, la FFE a souhaité former ses acteurs à la prévention de telles violences. Un module E-learning a donc été développé afin de pouvoir sensibiliser un maximum de personnes à ces problématiques.

Disponible dès maintenant depuis le Campus FFE et accessible depuis les catégories « Animateurs et moniteurs » et « Dirigeants », il propose 4 chapitres :

- Historique et présentation du plan de lutte de la FFE,
- Réglementation et identification des violences sexuelles,

- Le rôle de l'éducateur sportif,
- Les droits de l'enfant et sa protection.

Ce module dont chaque chapitre est sanctionné d'un quizz sera obligatoire pour valider certains dispositifs fédéraux :

- Code examinateur,
- Labels fédéraux,
- Agrément des organismes de formation AE et ATE.

Il faudra obtenir au moins 80% de bonnes réponses au quizz pour valider le chapitre.



SIGNALEMENT ET ALERTE

Que peut faire une victime ou un témoin ?

Porter plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.

Effectuer un signalement par mail à :

signalement@ffe.com ou signal-sports@sports.gouv.fr.

Appeler le numéro d'écoute national : 119 Enfance en danger, s'il s'agit d'un mineur.

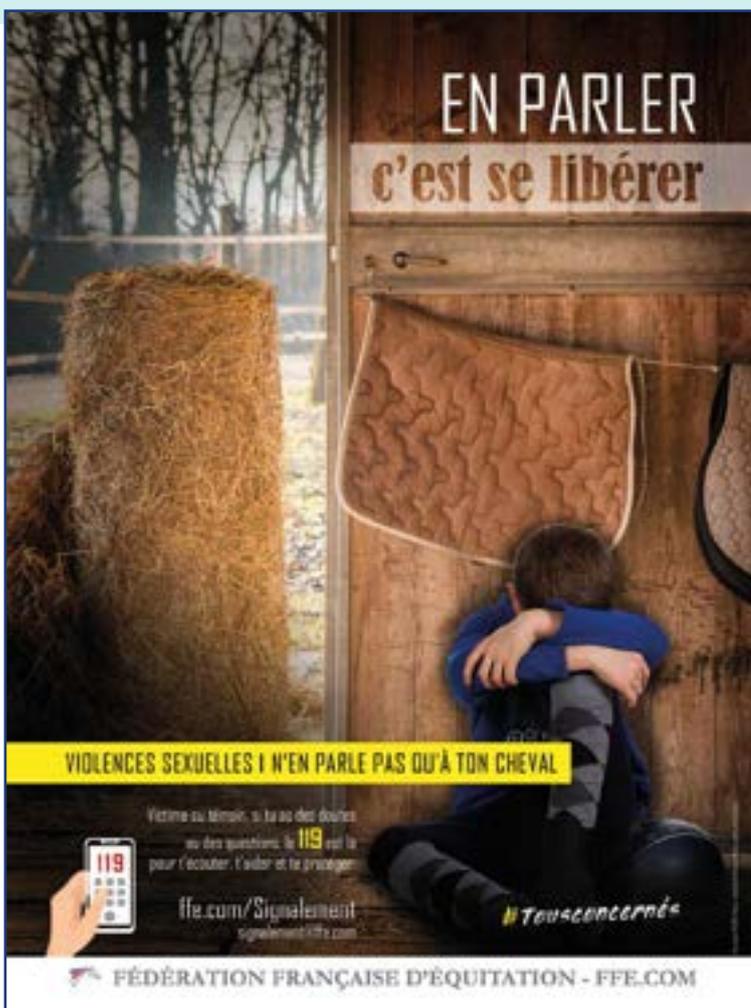
Appeler le numéro d'écoute 3919 Violences femmes info, s'il s'agit d'une majeure.

Que faut-il retenir sur le 119 ?

C'est un numéro national gratuit pour toute la France y compris l'outre-mer, 24 heures / 24 et 7 jours / 7.

L'appel est confidentiel et le numéro n'apparaît pas sur les factures téléphoniques détaillées.

Le numéro doit être affiché dans tous les lieux recevant des mineurs.



LE PROJET EDUCATIF DE LA FFE

FAVORISER

une vie en société dans le respect des autres, de la vie animale et du milieu naturel.

DONNER

le goût de l'acquisition et de la transmission des savoirs.

PROMOUVOIR

les bienfaits des activités physiques et sportives.

DÉVELOPPER

le goût de l'effort et des satisfactions qu'il donne.

VALORISER

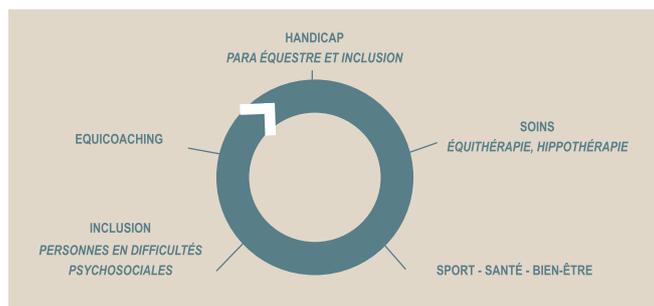
l'engagement et le sens des responsabilités.

65

FFE CHEVAL & DIVERSITÉ



FFE CHEVAL ET DIVERSITÉ ACCOMPAGNE L'ENSEMBLE DES ACTEURS PROFESSIONNELS A STRUCTURER ET DEVELOPPER LES OFFRES DES 5 DOMAINES D'ACTIVITES DE LA MEDIATION AVEC LES ÉQUIDÉS, MAE.



66. Sport santé

La FFE construit et met progressivement en oeuvre sa stratégie fédérale Sport Santé bien-être en adéquation avec la stratégie nationale Sport Santé, co-pilotée, pour l'essentiel, par le ministère des Sports et le ministère des Solidarités et de la Santé.

Une des actions clé, investie par la commission médicale fédérale, est l'engagement dans la démarche d'inscription de l'Équitation au Médico-sport-Santé®, dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives, permettant ainsi aux médecins de mieux connaître les bienfaits des activités équestres. Par cette stratégie, la FFE souhaite promouvoir et renforcer l'utilisation de l'équitation et plus généralement des activités équestres comme leviers de santé et bien-être pour tous les publics.

Partenariats et événements

Fédératrice, la FFE, via son service Cheval et Diversité, renforce et enrichit le réseau grâce aux différents partenariats engagés, notamment avec la FEHAP, Fédération des Établissements Hospitaliers & d'Aide à la Personne, avec France Alzheimer et, en 2023, avec la FNSPF, Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France. Présente sur différents événements, elle crée des liens avec les acteurs publics et privés liés à la médiation avec les équidés, MAE. Organisatrice du Congrès Cheval et Diversité dédié aux 5 domaines de la MAE, elle s'associe plus généralement à tous les événements liés au sport-santé, au bien-être, au handicap, au soin et à l'inclusion, et soutient ceux portés par les CRE dans les territoires.

Service FFE

Le service Cheval et Diversité coordonne les actions FFE dans les domaines de la santé, du soin, du handicap, de l'inclusion et de l'équicoaching et s'attache à accompagner les différents acteurs au service du développement de la pratique para-équestre et de la médiation. Le service met en réseau les acteurs pour qu'ils favorisent et renforcent

leur complémentarité professionnelle. Il s'appuie sur un réseau national de professionnels equi-handi identifiés et, depuis 2021, de médiateurs équins formés et certifiés par la FFE, répartis sur l'ensemble du territoire

Il met les informations à disposition de tous sur sa page internet FFE Cheval et Diversité ffe.com, sur sa page Facebook et anime des WEB conférences sur les sujets de la médiation en lien avec l'IFCE.

Il favorise les échanges et sensibilise à la MAE, les acteurs des différents champs professionnels lors de journées d'information en partenariat avec les CRE ou de congrès.

Au sein des services dédiés aux clubs, FFE Cheval et Diversité assure la réponse à toutes les questions sur les sujets handicap, inclusion, santé et bien-être humain :

cheval.diversite@ffe.com

Consciente de la nécessité d'objectiver scientifiquement les bienfaits des activités équestres dans les différents domaines de la médiation, la FFE investit différentes études en concertation avec ses partenaires.

Professionalisation

A l'instar des Brevets fédéraux Equi handi (moteur-sensoriel et mental) et Equi social, la FFE développe des cursus de formation, permettant de s'initier et/ou se spécialiser en MAE :

- La formation *Initiation à la Médiation Avec les Equidés* : d'une durée de 3 jours, elle permet de découvrir les 5 domaines, d'identifier les axes et envies de développement de son activité. Cette offre de formation d'initiation se déploie désormais en région.

- La formation diplômante de *Médiateur équin* : spécialisation, elle permet d'acquérir l'ensemble des compétences fondamentales nécessaires à l'accompagnement des activités sport-santé, handicap, soins, inclusion et développement personnel.

Le point fort de ces formations : les professionnels équestres, sanitaires, sociaux et médico-sociaux se forment ensemble et construisent leur complémentarité professionnelle.

L'ensemble des informations est disponible sur metiers.ffe.com



Cheval et altérité

La FFE propose en collaboration avec les CRE et CDE, le déploiement, sur l'ensemble du territoire, du programme **Cheval et Altérité** soutenu par le Fonds de dotation Paris 2024.

Inscrit dans le cadre de la démarche FFE Cheval et diversité, ce programme réunit 2 actions :

- Développement des activités para équestres comme outil pédagogique pour les classes ULIS et les ESMS avec le support de **Mon carnet poney**.
- Organisation des Ateliers et Défis Cheval et diversité pour ancrer la dynamique inclusive.

67 DÉVELOPPEMENT DURABLE



Affichez les 5 panneaux FFE pour favoriser les comportements éco-responsables au club.

68. Développer Durable

Le développement durable et la protection de l'environnement sont au cœur des préoccupations de la société actuelle et représentent de véritables enjeux pour notre avenir. L'équitation est une activité qui répond au concept du développement durable et à ses trois piliers fondamentaux : social, économique et environnemental.

S'inscrire dans une démarche de développement durable positionne le club à la pointe de préoccupations décisives et conforte la place des activités équestres dans le champ de l'intérêt général.

69. Outils pédagogiques DD

Programmer son plan d'actions durables sur l'année, c'est facile avec les outils pédagogiques rassemblés dans l'espace Développement Durable de ffe.com.

Vous y trouverez des panneaux et des chartes de bonnes pratiques, un **Guide d'aide à la réalisation d'événements équestres durables**, des idées d'actions à mener sur ce thème, des questionnaires, une attestation de Cavalier

responsable, des Trucs et astuces...

A utiliser aussi pour choisir et préparer sa **Semaine Européenne du Développement durable**.

70. Fiches techniques DD

Une collection de 38 fiches pratiques regroupées selon les 3 thèmes, activités pédagogiques, bons gestes et mesures environnementales, fait le point sur les actions à mener dans le contexte des activités équestres : économie d'énergie, recyclage, préservation des paysages, récupération...

Différents outils existent aussi afin de participer à long terme à la préservation de notre environnement concernant le marché des énergies renouvelables et celui de l'eau. Sont également approfondies certaines mesures visant à encourager les investissements. Il s'agit d'aspects qui peuvent être compatibles avec une activité de centre équestre et complémentaires en termes de revenus.

71. SEDD & EURO'MEET

La *Semaine européenne du développement durable* est programmée du

18 septembre au 8 octobre.

Les initiatives de promotion du développement durable des structures participantes sont mises en lumière à cette occasion.

La FFE s'implique aussi sur cette thématique en participant au groupe de travail Développement durable d'ENOS, pour trouver des solutions face à un constat préoccupant : les sports de nature, dont l'équitation, sont l'un des secteurs les plus impactés par le changement climatique.

72. DD omnisports

Le développement durable est un objectif commun à tous les sports.

L'espace Développement durable du site FFE comporte aussi les références des actions menées dans le domaine par le Ministère des Sports et le CNOSF, Comité National Olympique et Sportif Français.

S'y associer permet de s'inscrire dans la démarche d'intérêt général des clubs sportifs et contribue à renforcer la place de l'équitation dans la famille sportive.



73

BIEN-ÊTRE
ANIMAL

LE BIEN-ÊTRE
ANIMAL EST
AU CŒUR DES
PRÉOCCUPATIONS
DE LA FFE



© FFE/IN-Hobys



74. Charte et Guide

En 2016, la FFE signait la **Charte nationale pour le bien-être équin**, adoptée par l'ensemble des professionnels de la filière équine française, à la suite de quoi elle participait à la rédaction du **Guide de Bonnes Pratiques** pour l'application de la Charte. Ce Guide, dont une seconde édition a été publiée en 2021, est téléchargeable sur la page d'accueil de FFE Club SIF. Il permet aux cavaliers de s'autoévaluer, tout en proposant des fiches techniques qui contiennent des conseils pratiques. Il peut servir de base à des séances de théorie lors de vos stages et sera très utile à vos cavaliers qui décident de devenir demi-pensionnaire ou propriétaire d'un cheval.

75. Lutte contre le dopage

La FFE a réédité son Guide de Lutte contre le dopage à l'attention de tous les cavaliers de compétition. Il répertorie les bonnes pratiques pour éviter le dopage non intentionnel dû à la négligence ou à l'ignorance qui constitue la majorité des cas de dopage avérés. Disponible sur sante.ffe.com et à communiquer sans

modération à vos équipes compétition. Un module en ligne présentant entre autres le plan de Lutte contre le dopage ainsi que les conséquences liées au dopage sera bientôt mis en ligne sur le Campus FFE.

76. Commission bien-être animal

Mise en place en 2021 et présidée par Déborah Bardou, la commission bien-être animal, en regroupant des profils différents d'acteurs de la filière cheval, fait vivre les actions fédérales existantes en faveur du bien-être animal, comme la mise à jour de la mention Bien-être animal, et en propose de nouvelles comme l'utilisation d'une jauge permettant de standardiser l'ajustement des muserolles lors du Generali Open de France 2023.

77. Charte fédérale du cavalier

La connaissance du cheval et des notions d'éthologie sont au programme des Galops®, dès le Galop 1, et la FFE a formalisé, dans la Charte fédérale du cavalier qui fait partie du programme des Galops®, les valeurs et les bons comportements du cavalier licencié FFE. Cette charte comprend un paragraphe Je respecte mon cheval où sont listés les comportements de base

à adopter afin de respecter son bien-être physique et psychologique. Disponible dans les **Guides fédéraux des Galops®** sur la **boutique FFE**. Lors des stages club au Parc équestre fédéral, ont lieu des ateliers sur le bien-être animal. Proposez-les à vos cavaliers.

78. Ressources

Le Service Ressources est à la disposition des clubs adhérents. Une éthologue est à leur service par mail ou par téléphone, pour toutes questions relatives au bien-être animal. Le site et la lettre Ressources contiennent des informations et les dernières actualités sur le sujet. Contact mail : ressources@ffe.com.



© FFE/ED

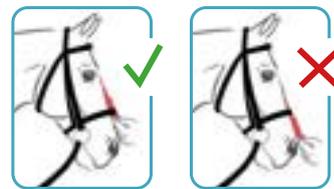
Un nouvel outil de mesure réglementaire permet de normer le serrage de la muserolle.

Voir aussi

- **Capacité Détenteur d'Equidé** dans la rubrique Diplômes de cavalier et formations : fiche 55 page 16.
- **Mention Bien-être animal pour les clubs labellisés** dans la rubrique Labels et démarche qualité : fiche 28 page 10.
- **Sport propre** dans la rubrique Participer à des compétitions : fiche 125 page 39.

À ton avis, c'est quoi une muserolle bien ajustée ?

Ton commissaire au paddock est équipé d'un **nouvel outil** pour t'aider à vérifier si elle est bien ajustée !



Rappel réglementaire - Art. 75
Un serrage excessif de la muserolle est considéré comme un mauvais traitement et peut être éliminatoire.

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM

79

PARC ÉQUESTRE FÉDÉRAL

SIÈGE SOCIAL DE LA FFE, LE PARC ÉQUESTRE FÉDÉRAL DE LAMOTTE EST LE LIEU D'ACCUEIL DES GRANDS CHAMPIONNATS DE FRANCE. PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES, IL ACCUEILLE LES STAGES DES CLUBS ET EN DEHORS, C'EST UN CENTRE DE RÉUNIONS, STAGES ET SÉMINAIRES TRÈS ACTIF.

Stages clubs

Chaque club peut organiser au Parc équestre fédéral son stage avec ses cavaliers, ses enseignants et sa cavalerie. Le Parc assure l'hébergement, la restauration et la logistique. Chaque enseignant peut s'investir pleinement dans ses objectifs pédagogiques. Plus de 100 clubs viennent chaque année avec plus de 1 500 cavaliers différents.

Infrastructures sportives :

Le Parc met à disposition ses installations pour toutes les disciplines avec plus de 20 pistes, 3 manèges de 4 000 m² dont 2 éclairés, un cross national sur 25 hectares, 1 spring-garden, 1 marathon d'attelage, 9 terrains de horse-ball, 2 terrains de polo, 1 rond d'Havrincourt, 2 pistes de galop, 1 carrière de remise des prix, accès à la forêt domaniale, 25 hectares de parkings, 3 blocs sanitaires et une sonorisation générale permanente.

Activités :

Découverte de nouvelles disciplines avec des intervenants spécialisés, perfectionnement sur les terrains des championnats, organisation de compétitions, soirées interclubs avec animations...

Pratique :

Le stage type débute le lundi à midi et se termine le samedi à l'issue du déjeuner. Le prix du séjour pour la semaine comprend l'hébergement, la restauration des cavaliers, les boxes, la nourriture pour la cavalerie, la mise à disposition des matériels, les installations...

Formations

Formation continue :

Plus de 200 journées de stages et formations sont organisées au Parc chaque année. Les formations d'encadrement s'adressent aux enseignants, aux entraîneurs, aux officiels de compétition...

Certaines sont organisées par la FFE, d'autres par les CRE, d'autres par des entreprises publiques ou privées.

Stages sportifs :

Une centaine de regroupements des meilleurs cavaliers dans une discipline ou une classe d'âge sont convoqués chaque année au Parc pour des stages de préparation avec les sélectionneurs et entraîneurs nationaux dans les principales disciplines.

Pôle France Attelage :

Un pôle France dédié à l'attelage permet le regroupement à Lamotte des meneurs de toutes les catégories, solo, paire et team, à poney et à cheval, pour des stages de détection, de perfectionnement et de préparation aux grandes échéances de l'année.

Séminaires

Salles de réunion, vastes espaces modulables couverts ou semi-ouverts, salles de restaurant, hôtel, hébergements collectifs, les infrastructures du Parc permettent

d'accueillir à la carte congrès et séminaires. L'accueil d'événements non équestres permet d'abaisser les coûts des événements équestres.

Le parc en bref & en chiffres

- Le siège de la FFE avec 5 000 m² de locaux administratifs.
- 3 restaurants.
- 15 salles équipées.
- 55 jours de manifestation / an.
- 200 lits.
- 200 journées de stages / an.
- 400 hectares.
- 520 boxes.
- 2 hôtels.



Contact

Réservation et renseignements par mail à parc@ffe.com selon calendrier ou au 02 54 94 46 00

PLANNING DES STAGES CLUBS AU PARC

Période	Nb semaines	Réservation à partir de :
Vacances de Toussaint	2	Août
Vacances de Noël	1	Octobre
Vacances de Février	4	Novembre
Vacances de Pâques	4	Janvier
Vacances d'Été	2 - Hors manifestations	Mai

DÉVELOPPEMENT / ACTIONS



81. achevalenfrance.com

achevalenfrance.com est la plateforme web FFE de mise en relation entre le public et les clubs labellisés. Son objectif est de faire connaître le plus largement possible stages, animations, promenades et randonnées. Sur le principe des grands sites de réservation en ligne, l'écran d'accueil affiche les critères de choix: lieu, date et type d'activité.

L'internaute sélectionne ensuite son offre parmi celles répondant à ses attentes et il renseigne un formulaire de contact qui est envoyé par mail au club.

Vous êtes club labellisé, n'attendez plus et créez les fiches des produits que vous pouvez proposer au plus large public.

La FFE fait la promotion de ce site en affichant le lien sur l'écran des internautes dont le profil en fait des prospects potentiels pour les activités que vous avez mises en ligne.

82. Pony école

En partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère des sports, la FFE organise **Pony école** pour favoriser les relations de proximité tripartites entre les clubs, les écoles et les municipalités.

Depuis le site dédié **poneyecole.ffe.com**, les établissements labellisés Pony Club de France qui souhaitent participer, référencent les créneaux mis à la disposition des écoles. Les professeurs des écoles intéressés effectuent en ligne une

demande de réservation auprès du poney-club de leur choix.

L'accord FFE / Ministère dispense les clubs inscrits de la procédure d'agrément. La FFE communique sur les bienfaits des activités équestres auprès des médias, des maires et des présidents de communautés de communes.

Le **Kit école FFE** comporte les supports pour accueillir une classe : livret élève, cahier enseignant, diplômes d'initiation...

Ces supports ont été mis à jour en 2023 et sont maintenant adaptés aux niveaux scolaires, élémentaire et primaire.

Ces ressources pédagogiques sont disponibles, une fois connecté avec vos identifiants FFE Club SIF sur le site dédié à **Poney école**.

Cette opération a contribué à renforcer l'image positive de l'équitation auprès du public, des représentants de l'Éducation nationale et des élus locaux. Elle a permis d'afficher une démarche volontariste d'accessibilité. Elle assure le maintien de l'équitation dans le monde scolaire.

Nouveauté 2023 : Cette année l'opération durera toute l'année scolaire, de septembre 2023 à juillet 2024 !

83. Sites web clubs

La FFE met à la disposition des clubs et des OD un service gratuit qui permet de créer et d'administrer un site internet en autonomie, aussi facilement que de gérer les documents de son ordinateur. Il suffit de s'identifier sur FFE Club SIF et de choisir **Mon site web**. Des modèles de site sont proposés et la rubrique administration permet d'ajouter ou de supprimer des rubriques, des pages, des modules :

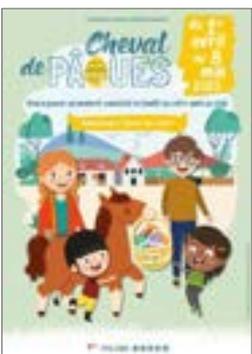
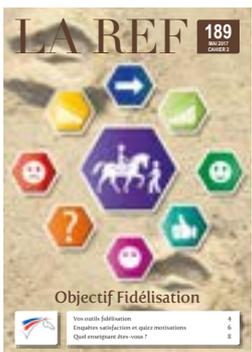
articles, albums photos, vidéos..., d'attribuer le statut de gestionnaire à un ou plusieurs licenciés, de consulter les statistiques de fréquentation du site et d'imprimer papier à en-tête, cartes de correspondance ou de visite, planches d'étiquettes aux couleurs et avec l'URL de votre site web. De nombreuses aides sont à votre disposition. Le site **developpement.ffe.com** est un tutoriel de formation à l'administration d'un site web avec réponses aux questions les plus courantes.

84. Plan de fidélisation

La FFE met à votre disposition un plan de fidélisation de vos cavaliers. Il est en ligne. Il comprend le pdf du Cahier 2 de **La Ref 189** qui fait le point complet sur le sujet. Vous disposez également de l'outil Enquête en ligne pour évaluer la satisfaction de vos cavaliers. S'y ajoute le Dossier Fidélité en ligne sur FFE Club SIF. Cette analyse nominative du flux de vos cavaliers licenciés comporte les rubriques: Progression globale des cavaliers, Fidélité de l'ensemble des cavaliers, Suivi des nouveaux cavaliers licenciés et Profil des cavaliers du club.

Accessible aux adhérents CLAF/CLAG identifiés sur FFE Club SIF, il est mis en ligne à la clôture de chaque exercice et à 6 mois pour l'année en cours.

Les statistiques sont traduites en tableaux et graphiques, commentées et corrélées par les chiffres des années précédentes et les moyennes nationales, régionales et départementales. Indicateur de réussite de la politique de prospection et de fidélisation du club, le dossier comporte une version pdf prête à imprimer très utile pour les bilans annuels.



85. Campagne TV



© FFEIN-Hoys

La FFE communique en TV et en digital sur les atouts et bienfaits de l'équitation pour donner des envies de monter à cheval au public et lui donner rendez-vous dans les clubs. La campagne de rentrée 2023 s'appuie sur 4 nouveaux films d'une minute sur les thèmes Grandir, Santé, Nature et Vacances en famille. Le format est celui d'une interview de parents et d'une monitrice par Denis Brogniart. La campagne est diffusée à des heures de grande écoute sur TF1, Gulli et BFM.

L'objectif ? Faire venir le public le 10 septembre pour la **Journée du cheval** et après en renvoyant sur ffe.com pour trouver son club.



© FFEIN-Hoys

86. Campagne digitale

La campagne est soutenue en digital sur YouTube et sur la chaîne dédiée My TF1.

S'y ajoutent des achats sur les différents réseaux sociaux et des missions données à des influenceurs.

De plus, tout au long de l'année, des achats sur les réseaux sociaux servent à promouvoir les différentes opérations FFE.

Des relais se font aussi sur les réseaux sociaux de la FFE et des Comités régionaux et départementaux et la presse est mobilisée.

Chaque club, chaque cavalier est invité à se faire l'ambassadeur de son sport en partageant les spots FFE sur ses propres réseaux sociaux et vers ses amis.

87. Cheval de Pâques

La FFE propose une opération portes ouvertes pendant les vacances de Pâques pour une chasse au trésor ou des animations variées.

Promotion nationale et inscription sur tousacheval.ffe.com.

88. Pass'Sport

Le dispositif Pass'Sport destiné à développer la pratique sportive régulière des enfants et des jeunes est reconduit en 2023 pour tous les établissements sportifs, qu'ils soient associatifs ou professionnels.

Cette aide de 50 euros versée au club sur présentation d'un code reçu par les bénéficiaires est destinée aux bénéficiaires de l'allocation de Rentrée scolaire 2023 ou de l'allocation d'Éducation enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés pour les jeunes de 16 à 18 ans ou aux étudiants bénéficiant d'une bourse.

Le dispositif est ouvert jusqu'au 31 décembre 2023. Voir **Réf 241 page 11**.

89. Diversification

La diversification des activités est une clé de développement majeure. Elle permet à chaque cavalier de trouver la pratique qui répond le mieux à ses attentes. Pour la favoriser, la FFE met à la disposition de tous les **Ref Collectors** qui réunissent tous les articles parus dans **La Ref** pour accompagner les dirigeants et enseignants qui souhaitent se lancer dans de nouvelles activités.

N° 1 : **Jouer la carte digitale** pour promouvoir ses activités.

N°2 : **Animer et diversifier** avec des idées de nouvelles séries de séances.

N°3 : **Jouer la carte spectacle** avec des projets clé en main, notamment pour les stages.

N°4 : **Prospecter et fidéliser** avec un plan annuel de recrutement.

N°5 : **La page du coach** pour fidéliser les compétiteurs.

N°6 : **Proposer la pleine nature** pour franchir le pas de l'équitation d'extérieur pour tous.

N°7 : **Catalogue vidéo** pour trouver par ordre alphabétique des disciplines des liens vers des vidéos qui donnent des exemples concrets de ce qu'on peut faire.

Disponibles via **FFE Club SIF / Médiathèque des clubs**.



En savoir plus

Pour toute question portant sur les opérations de développement, envoyer un mail à developpement@ffe.com



Les points bonus acquis en participant aux opérations de développement FFE permettent de commander un colis de rentrée personnalisé avec les produits en Boutique FFE.



91. Journée du cheval

La journée portes ouvertes dans les clubs est programmée le 10 septembre 2023. C'est l'occasion pour tous les clubs de France de finaliser le recrutement de nouveaux cavaliers. Inscrivez votre club sur le site tousacheval.ffe.com.

Grâce au partenariat national entre la FFE et le CNOSF, chaque club inscrit sur la plateforme **Tous à Cheval** est automatiquement inscrit à **Sentez-vous sport** et bénéficie d'une double visibilité dans le cadre de l'EwoS, **European Week of Sport** du 23 au 30 septembre.

92. Fête du Poney

Positionné au printemps, ce rendez-vous populaire du 2 juin 2024 a pour vocation de mettre un coup de projecteur sur les poney-clubs et centres équestres de la FFE au moment de proposer les stages d'été et de lancer les réinscriptions pour l'année suivante.

Cette Journée permet d'augmenter l'écho des fêtes de club courantes à cette période de l'année en leur donnant un retentissement national.

93. Journée de l'attelage

Initiative du CNTE, la **Journée de l'Attelage** fait découvrir l'attelage sous toutes ses formes.

Chaque club organise son événement de la manière de son choix pour démontrer la complicité homme/cheval ainsi que la formation et le travail nécessaires pour pratiquer l'attelage dans le respect de l'animal et des règles de sécurité. Toutes les informations sont sur tousacheval.ffe.com.

L'inscription se fait en ligne sur la plateforme tousacheval.ffe.com et la carte de France affiche les manifestations organisées par département. La FFE/CNTE met à votre disposition un guide d'action avec les informations. **Rendez-vous le 21 avril 2024.**

94. Printemps Style & Equitation

Créé en 2016, le **Printemps Style & Equitation** est une semaine de rassemblement de toute la famille Hunter. Stages le matin, compétitions l'après-midi, la formule permet d'associer formations d'officiels, d'entraîneurs et de cavaliers avec tous les experts de la discipline.

Prenez date pour l'édition 2024 au Parc équestre fédéral du 22 au 27 avril.

95. Semaine Européenne du DD

En 2009, la FFE-CNTE s'associait au Ministère de la Transition Ecologique pour la Semaine Européenne du Développement Durable pour sensibiliser et de mobiliser les clubs, centres de tourisme équestre, associations de cavaliers et meneurs, les cavaliers et leur entourage et de les encourager à adopter et promouvoir les comportements responsables.

Afin d'entretenir une dynamique autour de ces thématiques incontournables, la SEDD, prévue du 18 septembre au 08 octobre, permet au club de participer à une initiative européenne favorisant les bonnes actions de développement durable.

Pour participer, il suffit d'organiser un ou plusieurs événements non lucratifs en lien avec les principes du DD : mise en place des bons gestes au quotidien, d'activités durables au club, former des cavaliers responsables, mise en place de partenariat.

Les outils pour préparer sa SEDD sont disponibles à la page ffe.com/devdurable. Inscription en ligne sur le **site du Ministère**.

96. Equirando

L'**Equirando** est le plus grand rassemblement européen de tourisme équestre. Depuis la première édition en 1961, l'organisation en est confiée à un

comité d'organisation de la région hôte. 950 cavaliers et meneurs, et 850 chevaux se sont rejoints à Rue, en Baie de Somme, lors de la dernière édition. Restez connectés pour découvrir la prochaine destination ! equirando.ffe.com

97. GRTE

Les manifestations et rassemblements de cavaliers et meneurs d'extérieur sont une des richesses du tourisme équestre. Qu'il s'agisse de rallyes, randonnées, événements multi-activités..., ces manifestations contribuent à promouvoir la pratique du tourisme équestre.

Parmi elles, la FFE développe les Grands Régionaux de Tourisme Equestre ou GRTE. Cet ensemble de manifestations régionales, labellisées par les CRE/CRTE en lien avec les CDE/CDTE, s'organise en étapes en départements. Les manifestations de tourisme équestres plus généralement, ont pour objectifs : d'inciter à la randonnée et à la découverte de la pratique d'équitation de pleine nature, de fédérer les cavaliers et meneurs d'extérieur, de mettre en valeur les territoires et leurs patrimoines, de développer un réseau d'itinéraires propices à la randonnée, d'offrir une vitrine aux manifestations de tourisme équestre à travers une marque commune.

Les GRTE sont l'occasion de prendre part à un événement de tourisme équestre d'ampleur régionale avec les cavaliers de votre club. Découvrez ou redécouvrez votre région à cheval sans vous soucier des modalités administratives. Retrouvez toutes les manifestations de tourisme équestre inscrites au calendrier fédéral et inscrivez-y les cavaliers de votre club via la DUM sur FFE Club SIF.

Envie de vous investir davantage ? Vous pouvez proposer votre structure en tant qu'étape du GRTE dans votre département en vous rapprochant du Comité organisateur.

Sentez-vous sport

Chaque club peut, jusqu'au 10 septembre, inscrire ses opérations de promotion vers différents publics sur le site **Sentez-vous sport** du CNOSF.

Cela vaut inscription à la Semaine européenne du sport du 23 au 30 septembre.

98. Journée de la Randonnée équestre

La **Journée de la randonnée équestre** vous convie le 19 mai 2024 à mettre en lumière vos activités d'équitation de pleine nature. Clubs et associations sont invités à organiser une activité ou un événement d'équitation d'extérieur avec inscription sur tousacheval.ffe.com. Plus d'informations sur ffe.com/tourisme/evenements.

99. DUM

La DUM, déclaration unique de manifestation, est l'équivalent, de la DUC, déclaration unique de compétition. Elle permet de satisfaire simplement à la législation sur les rassemblements d'équidés. Elle facilite le traitement des inscriptions et des paiements. C'est une aide à la promotion de son événement auprès des participants. La DUM est ouverte à tous les grou-

pements membres de la FFE, y compris les Organes déconcentrés. Vous allez sur [FFE Club SIF/Tourisme/DUM](https://ffe.com). Vous vous identifiez. Vous choisissez DUM. Vos coordonnées sont pré-remplies. Vous saisissez les informations de votre événement. Vous avez le choix entre :

- Randonnée équestre
- Rallye avec animations
- Spectacle équestre
- Manifestation multi-activités
- Événement équestre

Les saisies de DUM sont possibles en continu toute l'année jusqu'à J-15. L'organisateur peut également ouvrir les inscriptions Terrain. L'inscription est ouverte à tous les licenciés FFE titulaires d'une licence de pratiquant, de compétition, verte, aux associations et clubs adhérents FFE ainsi qu'aux OD. L'engagement est ouvert à tous les équidés enregistrés sur la liste FFE.

Rappel : l'enregistrement sur la liste FFE est gratuit via la page [FFEcompet](https://ffe.com).



100 TOURISME ÉQUESTRE

101. FITE

Créée en 1975, notamment par la FFE membre fondateur, la France étant nation pionnière du tourisme équestre, la Fédération Internationale de Tourisme Équestre (FITE), compte actuellement 26 membres présents sur 4 continents, dont 22 Organismes Nationaux de Tourisme Équestre et 4 membres associés. Elle est présidée

depuis 2015 par Frédéric Bouix, Délégué général de la FFE, et son siège est installé au Parc équestre fédéral à Lamotte-Beuvron.

Par un MoU signé en 2017, la Fédération Équestre Internationale reconnaît exclusivement la FITE pour ses missions de promotion, de réglementation et d'organisation du tourisme équestre international, de loisir et de compétition. Elle donne également mandat à la FITE pour la gestion des

disciplines d'équitation d'extérieur dont le TREC (Techniques de Randonnée Équestre de Compétition) et l'Équitation de travail.

La FITE assure également une représentation des intérêts du secteur du tourisme équestre au travers de son adhésion à différents organismes et auprès des organisations européennes et internationales.

Plus d'informations sur fite-net.org.



En savoir plus

A la suite des premières Rencontres Internationales du Tourisme Équestre organisées au Danemark en septembre 2022, la FITE a publié des recommandations et pistes de collaboration pour les acteurs du tourisme équestre et des sports de nature.

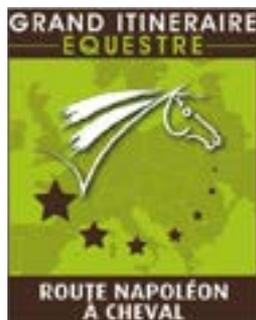
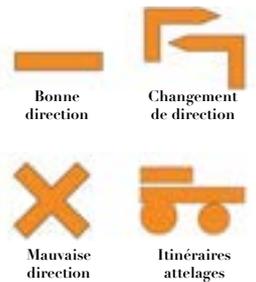




I03. Balisage équestre

Des chemins balisés accessibles aux cavaliers, des cartes facilement consultables, des gîtes bien identifiés, le CNTE a la mission de veiller à la préservation et au développement de ces infrastructures pour qu'elles puissent servir les projets équestres de tous.

La marque officielle de balisage équestre, déposée à l'INPI, est propriété de la FFE-CNTE. Composé de 5 marques orange, dont 1 pour les atteleages, ce balisage spécifique jalonne les itinéraires équestres et permet une communication claire aux cavaliers et meneurs. C'est également un moyen d'identifier l'activité d'équitation d'extérieur auprès des autres usagers, notamment dans le cadre de sentiers multi-pratiques. Afin de mettre en avant le patrimoine naturel et culturel autour des sentiers et de les valoriser en tant qu'itinéraire équestre, contactez votre CRTE ou Commission de Tourisme équestre, chargé d'assurer la mise en place du balisage en région. Ces demandes sont soumises à un formulaire en ligne FFE-CNTE donnant suite à la délivrance de lettre d'autorisation pour le balisage de l'itinéraire équestre.



I02. Parrain d'itinéraire

Chaque cavalier peut devenir Parrain d'un itinéraire qu'il parcourt en relayant l'information aux personnes concernées au sein de la commune, de la communauté de communes, voire du département en lien avec le/les CDE/CDTE concernés. Les CDTE et CRTE les aideront à garantir la pérennité de ces tronçons s'ils leur sont signalés.

Contacts CDTE et CRTE sur ffe.com / La FFE.

I04. Baliseurs FFE-CNTE

La FFE - CNTE a mis en place un cursus de formation *Baliseurs équestres*. Ouvertes à toute personne majeure à jour de la licence FFE, ces formations régionales sont animées par un Formateur de Baliseurs équestres et se composent d'un module théorique, appuyé par le *Cahier technique du Baliseur équestre*, et d'un module pratique sur le terrain. A l'issue de la formation, le statut de *Baliseur équestre* sera indiqué sur votre licence fédérale, statut reconnu comme Officiel de Tourisme équestre par la FFE.

Les baliseurs équestres sont invités à renouveler leur statut tous les 4 ans.

I05. GeoCheval

GeoCheval est la plateforme indispensable à la préparation de ran-

données équestres ! Il se présente sous la forme d'une carte interactive. Consultable depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, GeoCheval présente le tracé des itinéraires équestres et les informations techniques qu'ils contiennent : durée du circuit, revêtement de la route, accessibilité aux cavaliers et atteleages, localisation des points d'intérêt touristiques et équestres à proximité, établissements labélisés FFE...

Seuls les itinéraires répondant à des critères de qualité obligatoires définis dans un référentiel qualité sont valorisés sur GeoCheval pour en garantir la fiabilité. Grâce à votre Licence, accédez à GeoCheval Premium : davantage d'itinéraires, de fonctionnalités comme les fonds de carte IGN, l'import/export de tracés.

A consulter sur geocheval.com.

I06. Collecteur GPS

Destinée aux bénévoles titulaires d'une licence FFE, la formation de collecteurs GPS mise en place par la FFE - CNTE vise à apprendre à utiliser les GPS comme un outil de travail pour reconnaître les itinéraires, relever des points GPS et géolocaliser les points d'intérêt équestres et touristiques dans le but d'alimenter le SIG et GeoCheval. Tout comme la formation de balisage équestre, votre statut de collecteur GPS sera indiqué sur votre licence fédérale et vous serez recensé sur la liste officielle des collecteurs GPS de la FFE - CNTE figurant sur l'espace Tourisme équestre de ffe.com/tourisme.

I07. Label Grand Itinéraire Equestre

Créé en 2015, le label Grand Itinéraire Équestre (GIE) est délivré par la FFE - CNTE aux itinéraires équestres d'envergure régionale ou (inter)nationale proposant une expérience unique aux cavaliers et meneurs de par son thème historique et culturel, ses environnements multiples, mais aussi par ses infrastructures offrant confort de voyage et logistique adaptée à la randonnée à cheval. Pour créer un grand itinéraire culturel ou thématique ou pour connaître les projets en cours

autour de chez vous, rapprochez-vous de votre CRTE et du correspondant régional Itinérance de votre région.

I08. Route Napoléon à Cheval

S'étirant de Grasse à Vizille sur 350 km d'itinéraires aménagés pour la randonnée à cheval, la Route Napoléon à Cheval (RNAC) offre aux cavaliers un voyage sur les traces de Napoléon et une immersion entre histoire, culture et lieux naturels exceptionnels à travers les départements traversés. La RNAC est le premier itinéraire équestre à avoir obtenu le label *Grand Itinéraire Equestre* de la FFE-CNTE, attestant ainsi de la qualité de l'expérience qu'elle propose aux cavaliers. A la suite d'une visite d'audit sur le terrain au mois de novembre 2022, la RNAC a renouvelé sa labellisation *Grand Itinéraire Equestre* pour 3 nouvelles années.

I09. Route européenne d'Artagnan

Vivez une expérience équestre et culturelle de qualité, sur les traces du célèbre Mousquetaire, à la découverte des patrimoines européens. Au rythme du pas des chevaux, découvrez la *Route européenne d'Artagnan*, reliant Lupiac en Gascogne (France), lieu de naissance de ce personnage emblématique, à Maastricht dans le Limbourg (Pays-Bas), où il a trouvé la mort.

Avec près de 8 000 km de chemins en Europe, cet itinéraire vous propose de découvrir autrement la France, la Belgique et les Pays-Bas mais également l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne, dans les pas de d'Artagnan. En 2021, la Route européenne d'Artagnan a été certifiée Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe.

Plus d'infos sur ffe.com/tourisme et auprès de l'Association Européenne Route d'Artagnan.

I10. Collectivités et partenaires

L'implication au sein des collectivités territoriales de votre région permet de donner une véritable crédibilité au tourisme

équestre, d'appuyer les démarches concernant les infrastructures et d'assurer le développement du tourisme équestre. Vous pouvez contacter le CRTE et le Correspondant Itinérance de votre région qui vous orienteront vers les instances locales où le tourisme équestre doit être représenté, notamment au sein de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), de votre Conseil départemental. L'action conjointe renforce la présence du tourisme équestre au sein des institutions et favorise la préservation des sites de pratique.

Vous pouvez décliner au niveau local les conventions de partenariat conclues avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre, la Fédération Française de Cyclotourisme et l'Office National des Forêts. Vous pouvez vous faire assister dans l'élaboration de ces conventions locales par **FFE Ressources**. Cela vous permettra de vous rapprocher des autres pratiquants de loisirs sportifs de nature ou de la préservation de l'environnement.

En juin 2023, la FFE et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France ont signé la convention nationale cadre entre les deux fédérations, officialisant un partenariat initié il y a plusieurs années en faveur du développement du Tourisme équestre dans ces territoires préservés. Cette convention nationale résulte des projets pilotes suivis en 2021-2022 et des différents temps d'échanges entre Comités Régionaux et Départementaux d'Équitation et de Tourisme Équestre, techniciens des Parcs naturels régionaux, opérateurs touristiques et établissements équestres du territoire. Des temps de concertation ont permis d'affiner les pistes de travaux communs entre ces acteurs locaux, dans l'objectif de développer des conventions locales et de structurer une itinérance équestre de manière adaptée selon le milieu naturel concerné.

III. Ambassadeurs

La mise en valeur des atouts du tourisme équestre contribue au dévelop-

pement de la pratique d'équitation d'extérieur.

Pour valoriser le tourisme équestre et les activités de votre club dans ce domaine auprès des acteurs et du public de votre région, vous pouvez vous associer à des événements multi-activités rassemblant les loisirs sportifs de nature, organiser des journées pour l'entretien des chemins, participer à des salons, rencontres et congrès...

De plus, vous pouvez inciter vos cavaliers à devenir bénévoles pour le développement du tourisme équestre en territoire : itinéraires équestres, manifestations et rassemblements de cavaliers et meneurs, événements nationaux, support logistique...

Passionnés et cavaliers peuvent trouver une mission adaptée à leurs disponibilités et à leurs domaines de compétences grâce au formulaire en ligne mis à leur disposition *Tous acteurs du développement du Tourisme équestre* via **ffe.com**.

II2. Suric@te

La plate-forme de veille des sites de pratique Suric@te, lancée par le PRNSN, Pôle Ressources National des Sports de Nature, permet aux cavaliers et meneurs de pleine nature de contribuer à la préservation des itinéraires équestres. Ils sont invités à signaler les incidents rencontrés lors de leurs randonnées sur **ffe.com/tourisme/suricate**.

Cela peut concerner le balisage, la sécurité, les conflits d'usage, l'environnement...

II3. Carnet de randonnée

Le carnet de randonnée est un outil électronique simple d'utilisation qui permet de valider les jours de randonnée effectués par vos cavaliers.

Avantages CTE : le carnet de randonnée vous permet de garder une trace de toutes vos randonnées. Il permet de bénéficier d'équivalents licences et engagements en compétition pour les CTE qui souhaitent devenir centres agréés pour la formation ATE. De plus, les jours de randonnée sont un

critère de labellisation.

Avantages cavaliers : le carnet de randonnée facilite le contrôle des journées de randonnée nécessaires pour entrer en formation ATE ou pour passer les brevets de tourisme équestre. Possibilité d'imprimer une attestation de randonnée depuis la page Cavalier FFE.

Examineurs : tous les encadrants - accompagnateur, guide ou enseignant - disposant d'un code examinateur peuvent valider les jours de randonnée sur ce carnet.

Procédure : le principe est le même que pour la saisie des Galops®. Il faut s'identifier, sur le site **ffe.com**, FFE Club SIF, avec votre n° de licence qui vous sert d'identifiant et votre code examinateur qui est votre mot de passe. Allez dans le menu « Mon SIF ». Une fois la randonnée validée, aucune modification n'est possible.

II4. Webzine Cheval Nature

Magazine en ligne dédié à l'équitation de pleine nature, **ChevalNature.info** propose les informations des disciplines d'extérieur en temps réel et l'actualité de la Fédération sur les sujets Tourisme équestre. Attelage, informations juridiques, itinérance, formation, initiative en région... vous y retrouvez tous vos essentiels.

ChevalNature.info présente également des destinations via les articles **Promenades & Randonnées** : zooms d'itinéraires remarquables, description détaillée, structures à proximité, patrimoines en chemin, Offices de Tourisme locaux...

Un concentré d'information pour inspirer les cavaliers à partir à l'aventure et valoriser les acteurs touristiques locaux.

La rubrique **Évènements** permet de consulter simplement le calendrier des manifestations de Tourisme équestre. Directement relié à la DUM, ce calendrier en ligne permet aux organisateurs de promouvoir leur événement et aux cavaliers de s'inscrire directement en ligne.

Une carte interactive des manifestations de tourisme équestre et des étapes départementales des GRTE propose une visualisation des événements par localité.



115

PARTICIPER À DES COMPÉTITIONS

LES RÈGLES SPORTIVES CONCERNANT LE CADRE DES ÉPREUVES, LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CAVALIERS ET DES ÉQUIDÉS SONT DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS FFE. TOUT EST EN LIGNE, DU CALENDRIER AUX RÉSULTATS, EN PASSANT PAR LES PROGRAMMES, LA FEUILLE DE ROUTE ET LES INFORMATIONS SUR CHAQUE CONCOURS. APRÈS LE CONCOURS, CHACUN PEUT VÉRIFIER SES RÉSULTATS, SON RANG DANS LES LISTES DE CLASSEMENT ET L'ÉTAT DE SES QUALIFICATIONS.



II6. Alertes mails

Les alertes mails de FFEcompét vous apportent gratuitement des informations sur les concours : programme, clôture, engagements et résultats. Vous pouvez vous abonner via la rubrique Alertes mails, que vous soyez ou non titulaire d'un compte compétition engageur ou organisateur. Vous pouvez demander à être informé de votre classement permanent.



II7. Divisions / Compétition

La compétition Poney permet de faciliter la progression sportive des plus jeunes dans une démarche éducative.

La compétition Club s'appuie sur la pédagogie de la réussite et l'épanouissement sportif du cavalier.

La compétition Amateur répond à une logique de loisir sportif.

La compétition Pro rassemble les concurrents orientés vers le haut niveau et la performance.

II8. Règlement / Compétitions

Le Règlement des Compétitions FFE comporte des dispositions générales qui s'appliquent à toutes les disciplines et des dispositions spécifiques établissant les règles particulières à chaque discipline.

Les règlements sont consultables sur ffe.com et actualisés annuellement. Ils définissent notamment les normes techniques des épreuves et les conditions de participation.

A la page d'accueil, choisir l'onglet **compétition/disciplines et documents** Puis cliquer sur le pictogramme de la discipline choisie.

II9. Droit de participer / Compétitions

CAVALIER

Le cavalier doit être titulaire d'une Licence Fédérale de Compétition (LFC), valide. La LFC définit les paramètres des droits de participation requis pour chaque épreuve : niveau

technique et de Galop®, catégorie d'âge, niveau de performance antérieur, etc.

PONEY / CHEVAL

L'IFCE gère le fichier central des équidés SIRE puis transmet les informations à la FFE pour la gestion des compétitions équestres. La FFE fournit à L'IFCE les résultats des équidés en compétition dans le but d'élaborer les indices de performance.

Le poney / cheval doit être identifié. Il doit disposer d'un livret SIRE validé ou certifié avec carte de propriétaire à jour.

Il doit être en bonne santé et son document d'accompagnement doit justifier que ses vaccinations sont à jour.

Il doit être inscrit sur la liste FFE.

I20. Gestion informatique / Concours

La convergence entre les deux systèmes de gestion des compétitions se fait progressivement.

Toutefois, la gestion n'est pas toujours exactement la même.

En savoir plus

ESPACE COMPÉTITEUR :

ffe.com/compét

- Actualités
- Règlements
- Agenda
- Disciplines équestres
- Documents techniques

Possibilité de s'abonner aux alertes mail :

<https://www.ffe.com/faq/Les-options-FFE-Compét>

CONTACTS :

FFE Compétition
02 54 94 46 00

compétition@ffe.com

FFE Club SIF

Le compte adhérent FFE Club SIF peut s'utiliser à la fois pour engager, pour organiser et pour prendre des licences.

Les épreuves Club toutes disciplines.
Les épreuves Poney toutes disciplines.
Les épreuves Amateur et Pro en Horse-Ball, TREC, Equitations de Travail et de Tradition et Mountain Trail.

FFEcompét

FFEcompét distingue des comptes engageurs et des comptes organisateurs.

Les épreuves Amateur en Attelage, CCE, CSO, Dressage, Endurance, Equitation Western, Hunter, Para Dressage et Voltige.
Les épreuves Pro.
Tous les concours internationaux.

I21. Enregistrement des poneys / chevaux

• FFE - obligatoire avant tout type d'engagement en compétition FFE et FEI : Club, Poney, Amateur, Pro, Internationaux.

A savoir

Le cheval doit être enregistré au SIRE.

Le déclarant doit être le propriétaire ou le mandataire du propriétaire du cheval. Il doit être titulaire d'une licence pratiquant.

Opération

Le déclarant va sur ffe.com et renseigne les informations demandées, dont le numéro de licence du propriétaire si ce n'est pas lui.

Après

Si le cheval change de propriétaire, il est nécessaire d'effectuer un nouvel enregistrement avec le nouveau propriétaire pour l'engager en compétition.

I22. Engager

• **Rechercher un concours** à la rubrique Recherche concours de FFEcompét ou BO Engts Résultats de FFE Club SIF.

Les écrans permettent une sélection selon plusieurs critères, date, lieu, discipline, type de concours...

La fiche de chaque concours donne les renseignements nécessaires, comme types d'épreuves, tarifs, engagements terrain, coordonnées, horaires, dotations, Officiels de compétition, limitations...

• **S'identifier.** Vérifier que son compte est créditeur ou le créditer. Dès que le concours est ouvert aux engagements, le bouton Engager apparaît pour chacune des épreuves. Il suffit



de saisir les numéros ou noms du cavalier et de l'équidé.

• L'engagement peut être modifié ou annulé jusqu'à la clôture, c'est-à-dire la date limite pour s'engager.

Attention : lorsque le concours, les épreuves et/ou la piste sont limités, l'organisateur définit la date à partir de laquelle les annulations ne donnent pas lieu à remboursement.

I23. Gains & résultats

Les résultats de concours sont consultables, soit à la rubrique BO Engts Résultats sur FFE Club SIF, soit à la rubrique Recherche concours sur FFEcompét.

Dans les épreuves à dotations, les gains des classés sont versés sur le compte engageur. Il appartient au cavalier et à l'engageur de vérifier les résultats.

En cas d'erreur, contacter l'organisateur ou le président du jury pour qu'ils fassent le rectificatif auprès de la FFE au maximum dans les 2 mois qui suivent la compétition.

I24. Top listes / Compétitions

La FFE met à la disposition des clubs, cavaliers, propriétaires et entraîneurs des outils d'évaluation

de la performance en compétition. Chaque cavalier peut consulter son rang dans les classements permanents de chaque niveau à partir de **Ma Page Cavalier FFE**.

Un Top 10 par niveau fait l'objet d'un e-mailing à tous ceux qui sont dans le Top 10 : cavaliers, clubs, départements, régions.

Chaque performance permet aux cavaliers, aux chevaux et aux couples d'engranger des points qui seront nécessaires pour la participation à certains championnats de France.

Les classements permanents sont mis à jour sur une année glissante. Sur FFE Club/SIF, choisir Compétition / Qualification / Clt permanent.

I25. Sport propre

Les règlements FEI et FFE précisent les comportements et les produits interdits en compétition. Les règles anti-dopage et les listes de produits interdits sont consultables à la page : <https://www.ffe.com/ffe/instances-disciplinaires-et-lutte-contre-le-dopage>

La FFE fait la promotion des bons comportements par la charte du cavalier et grâce aux 7 films de la chaîne FFE TV Sport Propre.

I26. Compétition internationale

La FEI a pour interlocuteurs les fédérations nationales qui ont autorité à valider toutes les sélections pour participer aux concours et championnats internationaux. Le règlement FEI est consultable sur fei.org/InsideFEI/FEI Rules

Consulter la FAQ / Compétitions Internationales FEI pour les passeports FEI des chevaux, les chevaux de passage sur le territoire, les labels, les demandes de participation, les vaccinations.



127

ORGANISER DES COMPÉTITIONS

I28. Organiser / l'essentiel

Pour organiser des compétitions FFE ou FEI en France, il faut être adhérent FFE à jour de sa cotisation, assuré en RC, disposer d'un terrain conforme aux exigences du règlement, d'une équipe pour assurer la logistique du concours et d'un budget pour garantir le versement des gains éventuels dans les délais réglementaires. L'organisation de compétitions équestres est soumise à la fois aux règlements sportifs FEI et / ou FFE, et à la législation française sur les manifestations ouvertes au public. S'y ajoutent les règles concernant la traçabilité des chevaux et leur transport.

I29. Dossier organisateur

FFE Ressources met à la disposition des organisateurs un Guide juridique d'aide à l'organisation de compétitions. C'est un dossier pdf téléchargeable de 18 pages mis à jour en temps réel. Il traite les questions de financement, déclarations à effectuer, utilisation de la voie publique, obligations de sécurité, gestion des officiels de compétition et des bénévoles, etc. Il se conclut par un retro-planning. S'identifier sur l'espace Ressources et Qualité. Choisir Activités. A consulter aussi la rubrique équadés pour l'hébergement et le transport des chevaux.

I30. Programmation

La programmation d'un concours national se fait grâce à une DUC, Déclaration Unique de Concours. La DUC est à la fois une prise de date et une déclaration du programme et des informations relatives au concours. Outre son caractère informatif, la DUC permet de dégager les organisateurs d'un grand nombre de déclara-



tions légales auprès des services de l'administration. La participation aux réunions de calendrier permet de disposer d'une date conforme aux décisions collectives. C'est la FFE qui déclare à la FEI tous les concours internationaux en France. La plupart sont programmés lors des réunions de calendrier des internationaux. Les procédures sont fonction des labels.

I31. Attribution / concours

L'attribution des principaux concours fait l'objet de décisions des instances concernées, FEI et FFE pour les internationaux, FFE pour tous les circuits et championnats de France, CRE et CDE pour les circuits et championnats régionaux et départementaux.

I32. DUC

La DUC sert à la fois à confirmer l'organisation d'un concours attribué et à déclarer un concours qui ne nécessite pas d'attribution spécifique.

Opérations : la saisie se fait sur FFE Club SIF ou FFEcompét, selon les compétitions. Saisie du 1^{er} octobre au 15 novembre 2023 pour les concours prévus du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour toutes les divisions. Seules les compétitions gérées via FFE Club SIF disposent d'une période de saisie du 15 avril au 15 mai 2024 pour les concours non enregistrés du 1^{er} juillet

au 31 décembre 2024. Labellisation des circuits et championnats – CDE = circuits et championnats départementaux, CRE = circuits et championnats régionaux – du 16 au 30 novembre et du 16 au 31 mai. Saisie hors DUC de J-80 à J-70 pour les disciplines soumises à autorisation administrative : l'endurance, le TREC, de J-15 à J-10 pour les autres disciplines.

Les DUC hors délai s'ouvrent automatiquement 3 jours après la saisie.

Contrôle : consulter le BO des concours sur ffe.com.

Chemins : FFE Club SIF : DUC / Evénements choisir Nouvel événement.

FFEcompét : se connecter avec les codes adhérent FFE. Choisir mes concours / Proposer un concours.

Dans les 2 cas, saisir au moins une épreuve.

I33. Pack organisateur internet

L'organisateur dispose sur internet d'un pack organisateur qui lui permet de télécharger de multiples documents utiles, listings, fiches de jury, fichiers pour traitement informatique des résultats, catalogue de chevaux à vendre, etc.

Les résultats peuvent être déposés sous forme de fichiers ou saisis en ligne. Ils doivent être parvenus aux services informatiques fédéraux dans un délai de 7 jours. Au-delà, la pénalité est de 10% de la part organisateur par semaine de retard.

En savoir plus

L'espace Organisateur de Concours accessible depuis la page d'accueil de ffe.com comporte les rubriques Règlements, Disciplines équestres et Documents techniques. Sa page d'accueil affiche un module d'actualités avec notamment tous les appels à candidatures, les nouveautés réglementaires FEI...

134 OFFICIELS DE COMPÉTITION

Rôle et missions

Les Officiels de Compétition sont les juges, arbitres, chefs de pistes et commissaires aux paddock... qui officient sur les concours.

Pour que les concours se passent dans un bon esprit sportif, ils veillent avec impartialité et fair-play au bon déroulement et à la parfaite équité des compétitions. Ils sont référencés sur des listes informatiques tenues à jour par la FFE.

Leur qualité d'Officiel figure sur leur licence et ils disposent d'un accès réservé dans la rubrique Officiels de Compétition sur FFE Club SIF.

Devenir Officiel

Devenir Officiel de Compétition permet de contribuer au développement de sa discipline. Il faut être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité et connaître le règlement. Usuellement, on commence par seconder un Officiel de Compétition expérimenté. Sur les concours Club, il appartient à l'organisateur de désigner une personne compétente pour cette mission.

Dès que le nom d'un licencié est inscrit sur une DUC de concours Club, il intègre la liste des Officiels Club et il est convié aux formations organisées par le CRE.

Promotion Officiel



© FFEPSV

En allant sur l'espace Officiel de Compétition depuis la page d'accueil, les Officiels disposent de toutes les informations utiles pour s'informer, se former et accéder aux cursus de promotion.

Les rubriques sont : actualités, disciplines équestres, règlements, cursus et Documents.

En savoir plus

Le cursus des officiels comporte des étapes marquées par des promotions successives depuis Juge Club, le premier niveau, jusqu'à Juge FEI level 5, le plus haut, celui des juges des Jeux Olympiques.

135 ÉQUIPES DE FRANCE LISTE À CHEVAL POUR PARIS

Propriétaires

La FFE regroupe les cavaliers, les chevaux et leurs propriétaires dans un programme à objectif Jeux pour les prochaines grandes échéances comme les Jeux olympiques, les championnats du monde et championnats d'Europe. Ce partenariat permet de formaliser un échange d'engagement réciproque dans un but partagé d'excellence sportive.

A travers l'appartenance à l'Equipe de France Liste À cheval pour Paris, il valorise l'investissement des propriétaires et leur implication pour les sports équestres français.

Objectif Jeux

La FFE a mis en place la liste À cheval pour Paris dans chaque discipline olympique et paralympique pour offrir une meilleure lisibilité sportive. La liste À cheval pour Paris rassemble des couples en fonction de leurs performances sportives, dans le respect de la charte du sport de haut niveau de la FFE.

C'est la référence pour les sélections des rendez-vous majeurs notamment les championnats d'Europe et les Jeux olympiques. L'accès d'un couple à la liste À cheval pour Paris est conditionné par la signature de la Convention JO. Celle-ci formalise

l'engagement réciproque de la FFE avec les propriétaires de chevaux de haut niveau dans un but partagé d'ambition sportive.

La composition de la liste À cheval pour Paris est actualisée après chaque compétition de référence.

Services

La FFE met à disposition des propriétaires signataires de la "convention JOP les informations pratiques utiles pour assister aux épreuves internationales, adresses des hôtels, programmes, résultats... Ils ont un accès à FFE Ressources pour des modèles de contrats, une aide à la constitution de montages juridiques pour la copropriété de chevaux, etc.



En savoir plus

La page ffecompet.ffeq.com/groupe12 permet de consulter les listes des chevaux Equipe de France Groupe 1 & 2. Les biographies des cavaliers et chevaux sont également disponibles dans l'espace **compétition** du site ffe.com.

136

CIRCUITS & CHAMPIONNATS FFE

LA FFE A MIS EN PLACE DES CIRCUITS D'EXCELLENCE POUR PROPOSER UN PROJET SPORTIF DE QUALITÉ AUX DIFFÉRENTS PUBLICS DE CAVALIERS INSCRITS DANS UNE LOGIQUE DE PERFORMANCE. CES CIRCUITS ONT CRÉÉ UN LIEN ENTRE LES ORGANISATEURS DES ÉTAPES EN QUÊTE DE LA MEILLEURE ORGANISATION POSSIBLE. ILS RÉUNISSENT LES MEILLEURS PLATEAUX DE CAVALIERS. LA CONCURRENCE Y FAVORISE L'ÉMERGENCE DES TALENTS, LA PRÉPARATION DES GRANDES ÉCHÉANCES ET LA DÉTECTION DES FORTS POTENTIELS EN VUE D'INTÉGRER LES ÉQUIPES DE FRANCE. EN SAVOIR PLUS SUR : [FFE.COM/CIRCUIT/CIRCUITS-FFE](https://ffe.com/circuit/circuits-ffe)

137. Grand National

Le Grand National se court dans les 3 disciplines olympiques par écuries de 2 ou 3 cavaliers sponsorisées par un ou deux partenaires. Il s'adresse aux meilleurs cavaliers Pro et offre une passerelle privilégiée vers le niveau international pour les chevaux, comme pour les cavaliers. Fortement médiatisées, les étapes Grand National ont l'avantage de proposer des épreuves aux normes contrôlées sur des terrains de qualité et sont associées à des épreuves de formation pour les espoirs, chevaux et cavaliers.



© FFE/PSY

138. National Hunter

Le National Hunter, circuit créé en 2018, se déroule de mars à octobre avec 7 étapes réparties sur des terrains mythiques sur l'ensemble du territoire et une finale à Equita Lyon pour les 10 meilleurs de chaque niveau. Le circuit s'adresse aux cavaliers de niveau Amateur 1 et Elite. A côté du classement individuel a été mis en place en 2020, un classement par équipe avec la création d'Ecuries. A l'issue des 7 étapes, différents challenges permettent également de récompenser les amateurs 2, les 8 meilleurs cavaliers et les 8 meilleurs chevaux de l'année.



© FFE/PSY

139. Poneys

Les étapes Tournée des As deviennent le circuit **Super As** dans



© J.L. Lamadère

les 3 disciplines Olympiques. Il offre aux jeunes cavaliers de même expérience l'occasion de se confronter entre eux, sur des concours de qualité. Ce circuit est réservé aux cavaliers de 18 ans et moins à poney dans les 3 disciplines olympiques. Il permet la préparation et la sélection pour les championnats d'Europe.

Le Label Circuit régional TDA : Tournée des As, est attribué par les CRE (10 étapes/région) en CSO sur candidatures des organisateurs qui souhaitent répondre à un cahier des charges spécifique répondant à une programmation spécifique et une qualité d'organisation.

140. Jeunes

En CSO, le circuit **FFE Jeunes Talents** se court sur des épreuves du Grand National. Il permet de détecter et de former la relève des équipes de France.

Le circuit **Tournées des As jeunes en CCE et dressage** est également programmé sur les étapes du Grand National et permet de préparer les meilleurs jeunes au haut niveau.

141. Master Pro

Championnats de France de l'Elite des cavaliers Pro, les Master Pro réunissent tous les niveaux Pro lors de rendez-vous sur des terrains d'exception. Organisés chaque année dans les 3 disciplines olympiques, ils sont des-

tinés aux meilleurs cavaliers Pro. ffe.com/circuit/Master-Pro.

142. Generali Open de France

Plus grande manifestation équestre au monde, depuis le World Guinness Record de 2012, le Generali Open de France réunit chaque année en juillet au Parc équestre fédéral à Lamotte-Beuvron 15000 cavaliers différents. La session Poneys, début juillet, et la session Clubs, une semaine plus tard, comptent une vingtaine de jours et proposent des championnats de France dans une quinzaine de disciplines.

Des moustiques aux seniors, des premiers parcours à Shetland aux finales Tournée des As poney décisives pour les sélections aux championnats d'Europe, le Generali Open de France est le moteur du circuit de compétition poney et club par l'objectif qu'il donne : participer à un grand championnat pour conclure sa saison. Il accueille une rencontre internationale d'équipes de clubs, le Mondial des clubs, et des championnats d'Outre-Mer très prisés.

143. Horse-ball Pro Elite & Féminine

Selon la même formule que le football, les championnats de France de horse-ball se jouent par matches aller et retour dans les deux catégories Pro élite et Féminine. Ils s'adressent à des cavaliers Pro et

Amateurs jouant dans des équipes qualifiées la saison précédente. La saison commence à l'automne et se conclut fin juin. Les championnats Pro Elite servent à la sélection des équipes de France. L'ambiance supporters et l'omni-présence des couleurs des équipes font la particularité de ces championnats.

I44. Grand Tournoi

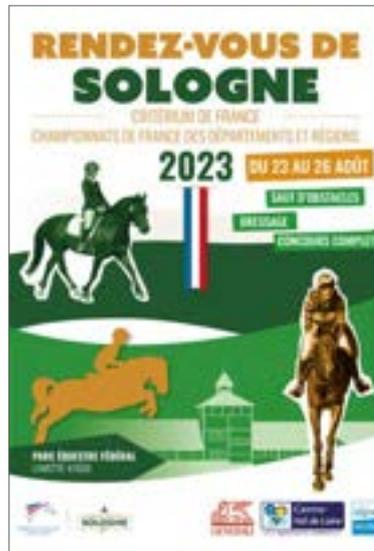
Championnats de France des sports équestres collectifs, horse ball, pony-games, paddock polo et tir à l'arc à cheval, le Grand Tournoi est organisé au Parc équestre fédéral. Il accueille plus de 500 équipes et environ 3000 joueurs sur une vingtaine de terrains dans les catégories Club, de moustiques à seniors. La saison de qualification des équipes débute au lendemain des championnats. Les encouragements enthousiastes des supporters atteignent des sommets lors des finales. Rendez-vous du 9 au 11 mai 2024.

I45. National Enseignants

Le National Enseignants est une opportunité de se confronter entre collègues dans quatre disciplines : saut d'obstacles, concours complet, dressage, et hunter. Ce championnat est dédié aux enseignants et élèves enseignants, et est organisé une année sur deux par la FFE au Parc Equestre Fédéral à Lamotte-Beuvron et par l'IFCE à Saumur. Il valorise les enseignants qui s'inscrivent dans la démarche de remise en question permanente qu'exige la compétition. La soirée de gala du lundi soir est l'occasion de se retrouver avec des collègues de toute la France dans une ambiance conviviale. Rendez-vous le 9 et 10 octobre 2023.

I46. Les Rendez-Vous de Sologne

Cette compétition multidisciplines se déroule fin août au Parc



équestre fédéral. Véritable championnat de France des départements et régions, cet évènement rassemble les meilleurs cavaliers des disciplines olympiques et du Hunter par indice dans les divisions club, poney et amateur.

I47. Circuits départementaux et régionaux

Bénéficiant d'un coefficient 2, ces circuits pour lesquels les CRE et CDE définissent un cahier des charges, peuvent être organisés dans toutes les disciplines, sauf en horse-ball, polo, endurance en attelage et TREC en attelage.

Les circuits départementaux sont animés par les CDE dans la limite de 5 étapes par département; ils concernent les divisions Club et Poney. Les étapes de ces circuits sont facilement identifiables, elles portent un nom générique: Circuit «numéro du département».

Les circuits régionaux sont animés par les CRE dans la limite de 10 étapes par région. Les régions composées de plus de 10 départements peuvent organiser autant d'étapes que la région compte de départements.

Ces circuits concernent la division Amateur. Les étapes de ces circuits

sont facilement identifiables, elles portent un nom générique : Circuit «nom de la région».

I48. Charte sportive

Toute pratique d'une discipline sportive s'inscrit dans le respect de l'esprit sportif et de la déontologie du sport, définis notamment par les chartes du Comité Olympique et Sportif Français : Charte d'éthique et de déontologie du sport et Charte du sport de haut niveau. Dans ce cadre, la FFE est garante d'une pratique éthique de l'équitation, conforme aux valeurs du sport et dans le respect du cheval.

La Charte FFE du sport de haut niveau compte 4 points principaux :

- Respecter les valeurs du sport,
- Respecter le poney / cheval,
- Etre un sportif exemplaire,
- Honorer le collectif.

I49. Labels Pôle d'Excellence de Compétition

Depuis 2021, la FFE labellise les sites experts organisateurs de compétitions équestres sur près de 300 critères relatifs à la qualité des infrastructures sportives, au bien-être animal, à l'accueil du public et au développement durable.

Les sites sont identifiés en 4 statuts selon leur score : Access, puis Optimum, Performance et Premium pour les mieux notés.

La FFE se porte garante de la qualité de ces sites, tant auprès des utilisateurs que des collectivités territoriales.

Chaque site se voit remettre une signalétique Premium, Performance, Optimum ou Access.

En parallèle, la FFE adresse un courrier aux collectivités afin de les informer officiellement du statut obtenu par les pôles se situant sur leur territoire.





LICENCE

20 24



LA LICENCE EST LE SIGNE D'APPARTENANCE À LA FAMILLE FÉDÉRALE ET LE PASSEPORT POUR PRATIQUER TOUTES LES ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION.

GRÂCE À SA LICENCE, CHAQUE CAVALIER PEUT :



Pratiquer son sport sans limites



Profiter des avantages licence



Avoir un interlocuteur privilégié à la FFE



Bénéficier de sa Page Cavalier FFE



Être bien assuré pour toutes ses activités



Passer des examens fédéraux

Pensez à mettre à jour vos données personnelles sur votre Page Cavalier pour être régulièrement informé des activités et services FFE qui vous concernent.

SUIVEZ-NOUS SUR





Podium 2023 CCE Amateur



Podium 2023 CSO Amateur



Podium 2023 Dressage Amateur



Podium 2023 Hunter Amateur

150. Circuits et championnats amateurs

Les Amateurs disposent de circuits régionaux et d'un circuit international. Chaque région peut mettre en place des circuits régionaux fédéraux.

La FFE propose également deux championnats de France Amateur multi-disciplines, le National Team et l'Open Amateur.

151. Championnats de France Amateur

L'Open Amateur regroupe les championnats de France Amateur en CSO, CCE, dressage et hunter dans tous les indices.

Les qualifications se font sur cumul de points, à la fois pour le cavalier et pour le cheval.

Tous les qualifiés peuvent s'engager avec un cheval également qualifié. Les championnats départementaux et régionaux bénéficient d'un coefficient 2. Il est attribué pour plusieurs années sur appel à candidatures pouvant accueillir les différentes disciplines

simultanément. L'organisateur doit disposer d'une capacité d'accueil de 2000 chevaux. Rendez-vous durant l'été 2023.

152. Top 7

Le Top 7, ce sont 3 circuits dans 3 disciplines, exclusivement réservés aux chevaux de 7 ans.

Depuis 2015, la FFE propose le circuit Top 7 en saut d'obstacles. En 2018, elle décide de lancer également le circuit Top 7 en Concours Complet et en Endurance. Ces circuits permettent aux chevaux de se qualifier pour le Championnat de France des 7 ans.

153. National Team

Le National Team, ex Amateur Team, se court par équipes en CSO, CCE, dressage et hunter, dans les différents niveaux Amateur. Il est ouvert à tous.

Il est attribué pour plusieurs années sur appel à candidatures pouvant accueillir les différentes disciplines simultanément.



Podium 2023 Voltige

154. Amateur Gold Tour

Circuit d'excellence pour l'élite des cavaliers amateur, l'Amateur Gold Tour CSO se court dans le cadre de concours internationaux. Son intérêt principal est d'offrir aux amateurs l'occasion de bénéficier de l'accueil, de la logistique et des pistes de très beaux concours internationaux.

Son point d'orgue est la finale réservée aux meilleurs du classement général de la saison sur la piste de l'étape Coupe du Monde d'Equita'Lyon.

ffe.com/circuit/Circuits-FFE/Amateur-Gold-Tour.

UN PROJET
SPORTIF
FÉDÉRAL
ATTRACTIF
POUR
CHAQUE
CAVALIER

155 BOUTIQUE FFE

VOTRE BOUTIQUE FFE EN LIGNE FFE PROPOSE DES DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES UTILES POUR LE CAVALIER, L'ENSEIGNANT ET LES ÉCOLES. S'Y AJOUTENT DES SUPPORTS PROMOTIONNELS.



Guides Galops®

Tous les Guides fédéraux des Galops® sont disponibles en ligne. Sont en vente les Guides Galops® Poneys, Galops® de cavalier 1 à 9 et Galops® de Pleine Nature 1 à 4.

S'y ajoutent pour les clubs le collecteur qui réunit les Guides des Galops® 1 à 4 et celui des Galops® 5 à 9 avec l'Echelle de progression.

Vous trouverez également en boutique les nouveaux insignes correspondant à tous les Galops®, au Randonneur bronze, à l'ATE et au Guide de tourisme équestre, ainsi que des médailles pour les 6 Galops® Poneys.

Cahiers de cavalier

Deux **Cahiers de Cavalier Nature A5**, 24 pages, complètent le **Guide fédéral Pleine Nature**. C'est le support idéal d'un stage nature d'une semaine avec des pages faune, flore, orientation et développement durable.

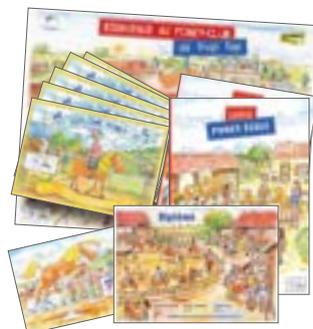
Ils comportent une version Junior avec de nombreuses activités type défis en petits groupes et une version Poney pour les plus petits avec des coloriages et des jeux faciles. Rappelons qu'il existe aussi le **Cahier de Cavalier Poney** du Kit Ecole.

Guides activités

4 commissions sportives et culturelles ont réalisé le Guide fédéral de leur discipline. Il s'agit des Pony-games, du Spectacle Club, du TREC et du Hunter. Destinés aux enseignants, ils contiennent une présentation, des fiches séances clés en mains pour débutants et pour confirmés, des chapitres sur la partici-

pation à des compétitions et des rencontres et à leur organisation ainsi qu'un chapitre sur l'encadrement de l'activité. Egalement disponible le **Guide fédéral du dirigeant**.

Spécial Ecoles



Le Kit Ecole est idéal pour le maître qui mène une activité d'équitation scolaire avec sa classe. Il comporte tout ce qui permet de faire vivre l'activité avant et après les séances au poney-club.

Packs Galops®

Particulièrement utiles à l'enseignant et à l'élève en formation BP JEPS, le nouveau Pack Collection propose 1 exemplaire de chacun des 10 Guides fédéraux et des 3 Cahiers de Cavalier déjà publiés. A disposition également le Pack Galops® de 5 exemplaires du même Guide avec insignes en cadeau.

E-Book

Tous les ouvrages FFE sont disponibles en E-Book. Les Galops® sont progressivement traduits en plusieurs langues. Un lien d'accès figure dans la rubrique de chaque ouvrage disponible en traduction. Une page est également dédiée sur boutique.ffe.com

Les versions espagnoles des Galops® Poneys, 1, 2, 3, 4 sont en ligne ainsi que certaines en tchèque et chinoise.

Promotions

Des promotions sont régulièrement proposées pour achats par lots ou fins de série. Le prix des livres est réglementé en France et il n'est pas autorisé de solder un livre qui vient de sortir. De plus, la plupart des prix étant franco de port, il faut tenir compte des coûts postaux, d'où les prix promotionnels pour les envois en nombre moins coûteux que les envois à l'unité.

Panneaux

La boutique vous propose également une collection de panneaux "club" sur support rigide et imperméable avec les messages de respect des autres, du matériel, des installations... et 5 stylos en cadeau.

Idées Cadeaux

Le nouveau bonnet de laine FFE. Et aussi le collecteur de 4 timbres personnalisés prestige Parc sur support Parc pour lettre prioritaire, le tote bag FFE, des clés USB FFE, des badges *Bouge avec ton poney* ou des pièces Parc Equestre Fédéral de la Monnaie de Paris.



Tarifs préférentiels clubs

Les commandes peuvent se faire en tant que licencié ou que club FFE. L'identifiant et le mot de passe sont ceux de la licence ou du club. Se connecter avec ses identifiants club pour accéder à la rubrique Côté Club / Espace Pro qui donne accès aux achats en nombre à tarif préférentiel. Chaque produit est décrit et peut être ajouté au panier. Le règlement se fait par carte bancaire ou par débit du compte club. Les commandes sont envoyées sous 2 à 5 jours ouvrés à l'adresse de livraison indiquée en ligne qui peut différer de l'adresse de facturation. Renseignements boutique.ffe.com

156 TARIFS FFE 2023-2024

■ COTISATIONS FFE

Membres actifs

Club + La Ref 780 + 25 = 805 €

Membres adhérents :

Organisateur d'activités + La Ref
250 + 25 = 275 €

Ecurie de compétition + La Ref
500 + 25 = 525 €

Cheval Etape + La Ref 80 + 25 = 105 €

Organes déconcentrés 1 €

■ INFORMATION

Abonnement à La Ref

Membres 25 €
Non membres 50 €

Abonnement à l'Estafette

Licencié tourisme 0 €
Licencié 4 €
Non licencié 8 €

■ LICENCES

Pratiquant, cavalier

Né en 2005 & après 25 €
Né en 2004 & avant 36 €

Verte

Service + licence à domicile 2 €
Duplicata licence 8 €

■ LICENCES COMPÉTITION

Compétition Pro 330 €
Compétition Amateur 80 €
Compétition Club 0 €

■ LABELS QUALITÉ

Démarche qualité pour

Membre actif 0 €
Membre adhérent 160 €

■ LES PETITES ANNONCES DU CHEVAL

Membres 10 annonces gratuites
Licenciés 3 annonces gratuites

■ ASSURANCES

RC Propriétaire

1^{er} équidé 33 €
2^e équidé et suivants 24 €
RC Chasse 22 €
RC Entraînement sur Chevaux de Course 51 €

■ DIPLÔMES

Demande de code examinateur 0 €
Validation de Galop® par
Membre actif 0 €
Membre adhérent 8 €
Impression Galop® par tranche de 10 10 €
Insignes Galop®, les 10 18 €
Duplicata diplôme 8 €

■ COMPÉTITION

Part fixe FFE sur engagements

Compétitions Poney et Club

Individuel internet 3,30 €
Individuel terrain 3 parts
Duo internet 2 parts
Duo terrain 6 parts
Équipe internet 4 parts
Équipe terrain 12 parts

Compétitions Amateur et Pro

Individuel internet 4,80 €
Individuel terrain 3 parts

Manifestations

Individuel internet 3,30 €
Individuel terrain 3 parts
Ajout suffixe de compétition 500 €
Enregistrement
Chevaux / Poneys 0 €

■ TARIFS FEI

Passeports FEI

Premier passeport, poney/cheval 220 €
Duplicata 76 €
Revalidation poney/cheval 210 €
Changement de propriétaire 0 €
Ajout et changement d'affixe 1100 €
Enregistrement annuel FEI
Cavalier 20 €
Cheval 35 €

■ FRAIS

Rejet bancaire 30 €

Objectif développement

Ce Mémento est un aide-mémoire qui vous permet de trouver facilement les outils FFE à votre service pour soutenir votre effort de développement. En cette période de rentrée, le recrutement est décisif. Les outils de prospection se trouvent principalement dans la Médiathèque Club. Des multitudes de visuels et de documents prêts à personnaliser sont à votre disposition pour affiches, mailings et réseaux sociaux. La relance des anciens cavaliers peut s'appuyer sur la rubrique fidélisation.

157 PRENEZ DATE

■ EVENEMENTS

10/09/23 Journée du cheval
18/09-08/10/23 SEDD
09-10/10/23 National enseignants à Lamotte
23/11/23 AG FFE à Lamotte
30/03-05/05/24 Cheval de Pâques
21/04/24 Journée de l'attelage
22-27/04/24 Printemps Style & Equitation
09-11/05/24 Le Grand Tournoi 2024
19/05/24 Journée de la randonnée équestre
02/06/24 Fête du poney
06-13/07/24 Generali Open de France Poney
12-21/07/24 Championnats de France Amateur
20-27/07/24 Generali Open de France Clubs
21-24/08/24 Rendez-vous de Sologne

■ VACANCES SCOLAIRES 2023-2024

04/09/23 Rentrée scolaire
21/10-06/11 Toussaint
23-12-08/01 Noël
17/02-04/03 Hiver zone A
24/02-11/03 Hiver zone B
10/02-26/02 Hiver zone C
13/04-29/04 Printemps zone A
20/04-06/05 Printemps zone B
06/04-22/04 Printemps zone C
08/05-13/05 Ascension
06/07-02/09 Été 2024

(Planning à jour au 16/08/2023)

Zones

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

EQUI # GENERALI

by  GENERALI
#SPORTS

Création  GRAPHISME
www.cg-graphisme.fr - Photo © Adobe stock



À VOS CÔTÉS
POUR VOUS
ACCOMPAGNER
DANS VOTRE ACTIVITÉ
EN TOUTE SÉCURITÉ

3 500 ÉTABLISSEMENTS
NOUS FONT CONFIANCE

Depuis plus de 30 ans, Equi#Generali assure
les dirigeants d'établissements équestres dans leur
activité professionnelle comme pour leur vie personnelle.

Pour plus d'informations :  equi@agence.generali.fr  02 31 06 08 09

EQUI#GENERALI, vos experts en assurance du monde équin vous conseillent et vous accompagnent depuis plus de 30 ans !



 **VIVEZ VOTRE PASSION** NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS

EQUI#GENERALI est une marque distribuée par GENERALI#SPORTS
16, rue du long Douet 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON
Capital social 5 207 224€ - SIREN 751 099 078 - RCS Caen 751 099 078 - APE 6622Z - N° ORIAS : 18 004 613 (www.orias.fr)
Pour toute réclamation, contactez Generali#Sports : 16 rue du long Douet 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON

www.equigenerali.fr

 **GENERALI**
#SPORTS